



Une offre d'emballages alimentaires standards et de matériels associés unique en Europe



RAPPORT ANNUEL
2008

RAPPORT ANNUEL 2008



Sommaire

| | |
|----|--------------------------|
| 2 | Groupe Guillin |
| 6 | Rapport de gestion |
| 15 | Comptes consolidés |
| 47 | Comptes sociaux |
| 61 | Assemblée générale mixte |
| 69 | Rapports |

ATTESTATION DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont ou pourraient être confrontées.

Le Président Directeur Général
François GUILLIN

Historique

1972 > Création à Lods, en Franche-Comté, d'une structure artisanale de fabrication de barquettes pour la restauration collective.

1973 > Lancement de la gamme Patipack, boîte plastique à destination des pâtisseries des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS).

1978 > Lancement de Multipack, boîte plastique à charnière auto-fonctionnelle pour les traiteurs de la GMS.

1983 > Création d'une unité de stockage de 2 100 m² à Ormans s'ajoutant aux 3 500 m² de Mouthier Haute-Pierre (Doubs, France).

1985 > Élargissement de la structure commerciale aux commerces traditionnels.

1986 > Lancement d'un département export.

1987 > Création à Ormans d'une unité de calandrage de feuilles de matière plastique PVC.

1988 > Transfert du siège social de Mouthier Haute-Pierre sur un site d'avant-garde à Ormans.

1989 > Introduction de Guillin Emballages sur le Second Marché de la Bourse de Lyon.

1990 > Rachats d'Alphaform et de Dynaplast, sociétés spécialisées dans la barquette et la vaisselle plastique. Création d'une filiale de distribution : GPI UK au Royaume-Uni.

1992 > Cotation en bourse de la holding SA Groupe Guillin.

1993 > Rachat de Nespack, société spécialisée dans les emballages pour fruits et légumes.

1996 > Création d'une nouvelle gamme de boîtes pâtisseries très innovantes et à caractère traditionnel : Classipack.

1998 > Mutation du PVC au PET. Création d'une nouvelle unité d'extrusion de PET chez Guillin Emballages.

I LA STRATÉGIE DU GROUPE GUILLIN

Une stratégie industrielle et commerciale de qualité qui, sur les marchés de la grande distribution, du commerce traditionnel, de la restauration hors domicile commerciale ou sociale, des fruits et légumes et des industries agroalimentaires, assure au Groupe Guillin le leadership européen dans ses deux activités : l'emballage plastique alimentaire standard thermoformé et le matériel de scellage et de remise en température.



II UN MÉTIER

Le Groupe Guillin se compose de 15 sociétés spécialisées par marchés et par pays, chacune maîtrisant parfaitement l'ensemble de son processus industriel et commercial via la conception de produits standard, le développement d'outillages, la production des feuilles plastiques extrudées, le thermoformage et la commercialisation de leurs produits. Les sociétés du Groupe Guillin peuvent ainsi répondre aux attentes de leurs clients avec les meilleurs produits et services, dans les meilleurs délais.

III UNE PRÉSENCE EUROPÉENNE

Parce que l'Europe est un marché aux spécialités nombreuses et aux réseaux complexes, le Groupe Guillin œuvre chaque jour dans le sens d'une offre exhaustive et cohérente, soutenue par une distribution de proximité au maillage dense et performant. La synergie industrielle et géographique de ses filiales, l'intégration complète du processus de production, la recherche permanente de l'innovation permettent aux sociétés du Groupe Guillin de se développer en Europe et d'offrir à leurs clients dans chacun des pays européens un service irréprochable.

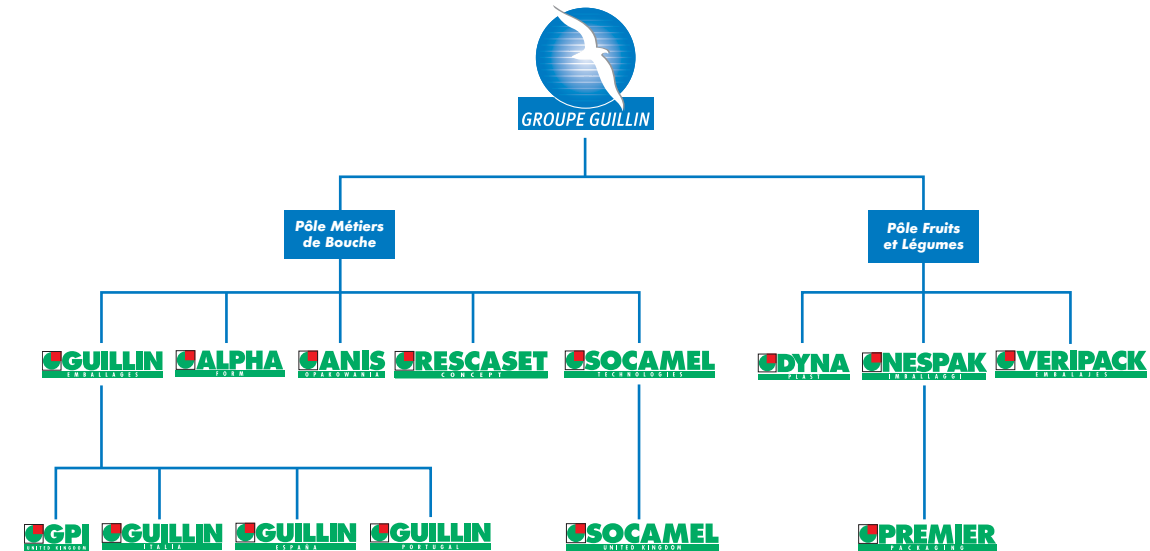


IV UNE OFFRE DE PRODUITS INNOVANTE, COMPLÈTE ET QUALITATIVE



Boîtes pâtisseries ■ Boîtes traiteurs ■ Barquettes à filmer, à sceller ■ Vaisselle ■ Barquettes, boîtes, alvéoles pour fruits et légumes ■ Chariots de remise en température ■ Machines de scellage...

V UNE ORGANISATION OPÉRATIONNELLE PAR MÉTIERS



VI DES ÉQUIPES RESPONSABLES ET PROFESSIONNELLES



Dans un contexte où la concurrence internationale est forte, l'anticipation est devenue au fil des ans le moteur essentiel du développement du Groupe Guillin. Un certain sens de l'audace autour duquel s'est construit et consolidé un management rigoureux et efficace. Les compétences humaines fondées sur le professionnalisme, la réactivité, la solidarité et l'inventivité lui permettent une efficacité et un partenariat unique avec ses clients. Une culture d'entreprise au sein de laquelle les hommes et les femmes du Groupe renforcent leurs acquis et s'épanouissent dans une relation dynamique, responsable et constructive. Une culture d'entreprise forte, au service du développement harmonieux du Groupe.



1999 > Certification qualité ISO 9001 acquise pour l'ensemble des sociétés du Groupe Guillin.

2000 > Développement de Thermipack, qui reçoit l'Oscar de l'emballage et l'Oscar européen "Eurostar".

2001 > Renforcement de la stratégie RHD avec l'acquisition du Groupe Socamel / Rescaset. Apport des matériels de scellage, de transport et de remise en température des repas.

2002 > Lancement des nouvelles boîtes chaudes Archipack et Marmipack. Acquisition de MacTrade, distributeur principal de Guillin Emballages en Italie qui devient Guillin Italia.

2003 > Création d'une société de distribution en Espagne : Guillin España, filiale de Guillin Emballages.

2004 > Création de Anis Opakowania et acquisition des actifs de Anis SA en Pologne.

2005 > Acquisition par Anis Opakowania des actifs de la société polonaise Blister Box qui dispose d'une gamme de produits en PP et OPS complémentaire à celle d'Anis Opakowania.

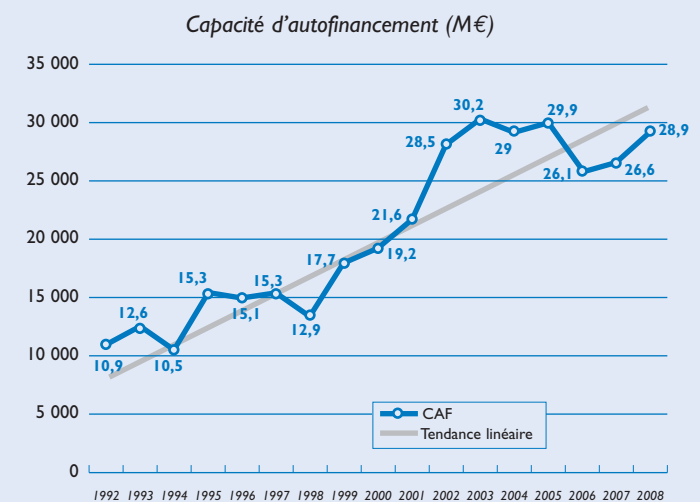
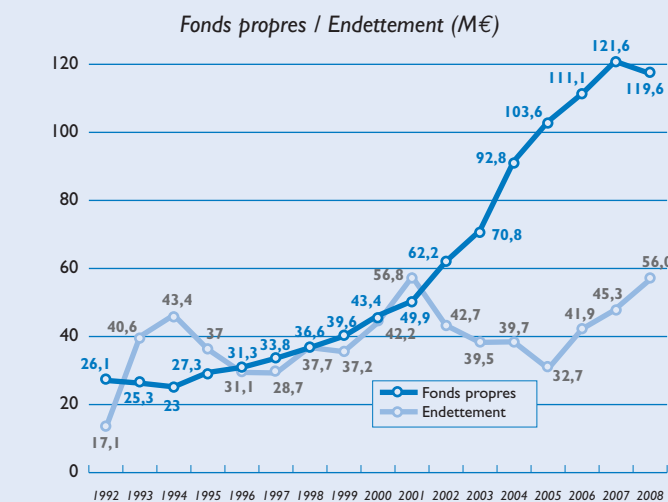
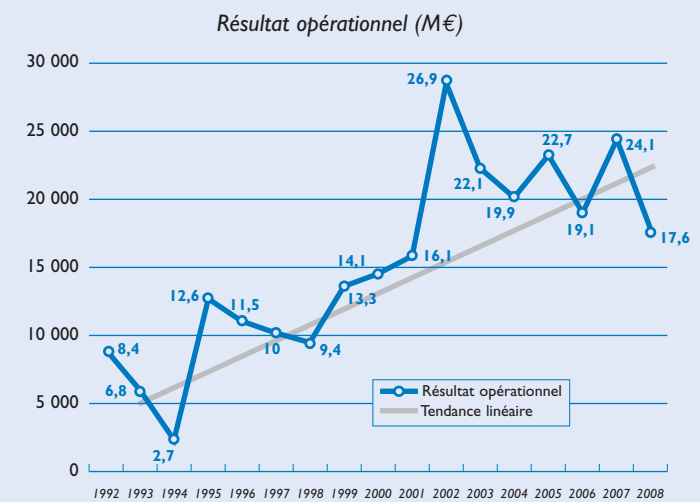
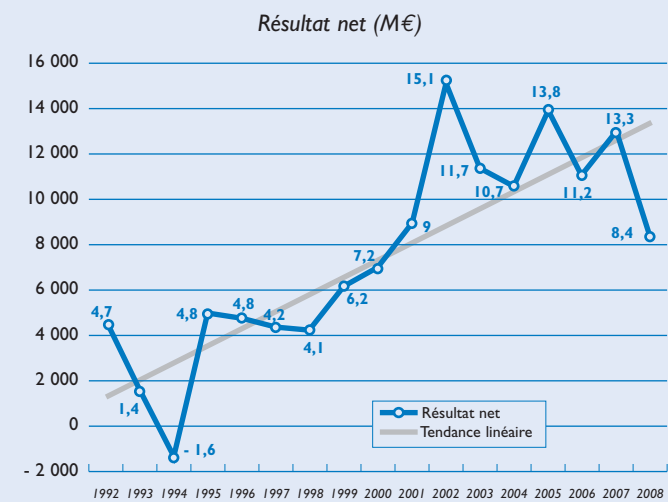
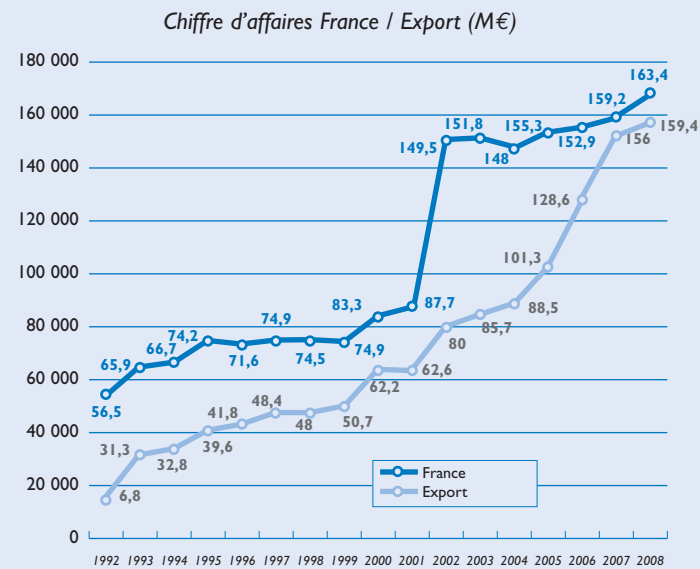
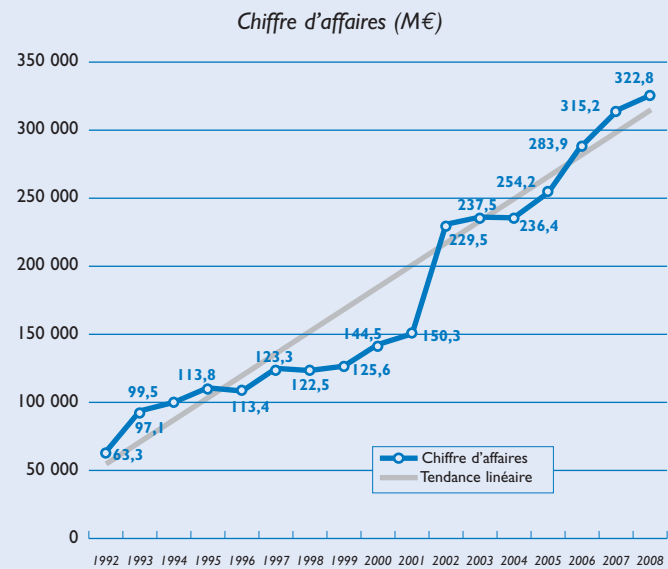
2006 > Création de Veripack Embalajes. Acquisition des actifs relatifs à l'activité d'emballages pour fruits et légumes du site de Barbera del Vallès de la société Autobar Packaging Spain. Acquisition par Nespack de la société de distribution d'emballages fruits et légumes Premier Packaging située au Royaume-Uni.

2007 > Création de la société Socamel UK et acquisition des actifs de la société Colston au Royaume-Uni par Socamel UK, filiale à 100% de Socamel Technologies.

2008 > Création d'un emballage pâtisseries novateur Desipack.

2008 > Création d'une société de distribution au Portugal : Guillin Portugal, filiale de Guillin Emballages.

VII LE GROUPE GUILLIN EN QUELQUES CHIFFRES



VIII DES UNITÉS PRODUCTIVES ET RÉACTIVES



> DYNAPLAST
 BP 128 - Rue Just Meisonasse
 89600 SAINT-FLORENTIN (France)
 Tél. 03 86 43 81 00 - Fax 03 86 35 15 79
 www.dynaplast.com



> VERIPACK EMBALAJES-Sociedad unipersonal
 Mogoda, 26-64 - Pol. Ind. Can Salvatella
 08210 BARBERÀ DEL VALLÈS - Barcelone (Espagne)
 Tél. +34 93 729 20 10 - Fax +34 93 729 35 29
 www.veripack.es



> GUILIN EMBALLAGES
 Zone industrielle - BP 89 - 25290 ORNANS (France)
 Tél. 03 81 40 23 00 - Fax 03 81 57 10 59 (département France)
 Tél. 03 81 40 23 45 - Fax 03 81 62 15 78 (département Export)
 www.guillin-emballages.com



> GUILIN ESPAÑA
 C/. Asturias, 4 - Pol. Ind Salinas
 08830 SANT BOI DE LLOBREGAT - Barcelone (Espagne)
 Tél. 93 652 46 34- Fax 93 640 69 04
 www.guillin.es

> GUILIN ITALIA
 Via Bernini, 6 - 20040 USMATE VELATE (MI) (Italie)
 Tél. 039 6014371 - Fax 039 6882169
 www.guillin.it

> GPI UK Ltd
 Unit 6 - Merlin Way - North Weald Airfield
 EPPING - Essex CM 16 6 HR (Royaume-Uni)
 Tél. 0044 1992 524439 - Fax 0044 1992 524522
 www.guillinpackaging.co.uk

> GUILIN PORTUGAL
 Zona Industrial - Quinta do Pinheiro, Armazém 1
 2615-130 ALVERCA (Portugal)
 Tél. 219 580 714 - Fax 219 570 787
 www.guillin.pt



> NESPAK
 Via Damano, 1- 48024 MASSA LOMBARDA (Italie)
 Tél. 0545 979 797 - Fax 0545 979 700
 www.nespak.com

> RESCASET CONCEPT
 Rue Les Emptes - 38140 RIVES (France)
 Tél. 04 76 91 21 25 - Fax 04 76 91 21 22
 www.rescaset.com

> PREMIER PACKAGING
 Grove Road - Preston
 CANTERBURY - Kent CT3 1 EF (Royaume-Uni)
 Tél. 01227 722575 - Fax 01227 720880
 www.premier-packaging.ltd.uk



> ALPHAFORM
 26240 BEAUSEMBLANT (France)
 Tél. 04 75 03 79 00 - Fax 04 75 03 14 99
 www.alpha-form.com



> ANIS OPAKOWANIA
 UL. Przemysłowa 3 - 56400 OLESNICA (Pologne)
 Tél. +48 71 399 21 11 - Fax +48 71 399 21 21
 www.anis.pl



> SOCAMEL TECHNOLOGIES
 Chemin Allivet - 38140 RENAGE (France)
 Tél. 04 76 91 21 21 - Fax 04 76 91 21 31
 www.socamel.com

> SOCAMEL UK Ltd
 Brunel Park - Bumpers Farm
 CHIPPENHAM - Wiltshire SN14 6NQ (Royaume-Uni)
 Tél. 01249 444 411 - Fax 01249 443 955
 www.socameluk.co.uk

I ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DU GROUPE GUILLIN

Groupe Guillin réalise 94,7 % de son chiffre d'affaires dans l'Union Européenne avec notamment 50,6 % en France et 15,7% en Italie.

En 2008, le contexte économique européen et mondial a été des plus aléatoire et incertain. En effet, après une période de reprise de l'inflation et de fin de cycle économique, il y a eu la crise financière de septembre 2008 entraînant l'économie européenne et française dans une période de déflation, de décroissance économique.

Le Groupe Guillin a donc dû s'adapter à ce nouvel espace économique avec une baisse du PIB sur le quatrième trimestre dans l'ensemble des pays européens.

Sur l'exercice 2008, les prix des matières premières plastiques ont augmenté sur les 8 premiers mois de l'année pour atteindre des plus hauts historiques au mois d'août 2008. Le prix des matières premières a commencé à baisser à partir du mois de septembre pour s'accélérer au mois de novembre. Suite à la reprise

de l'inflation sur les 9 premiers mois de l'année, l'ensemble des coûts de fabrication et de distribution a augmenté de façon significative sur cette période. Suite à une vive pression concurrentielle en 2008, le Groupe Guillin a été dans la quasi-impossibilité d'augmenter ses prix de vente à la hauteur de l'inflation.

Les taux d'intérêt en 2008 ont augmenté de façon sensible par rapport à 2007 pour décroître en fin d'année entraînant une augmentation du coût de l'endettement du Groupe Guillin.

Les conditions climatiques en Europe, ont une influence notable sur la vente d'emballages pour les fruits et légumes. En 2008, celles-ci n'ont pas été meilleures qu'en 2007 qui avait été une année particulièrement mauvaise. En dépit des contraintes économiques et climatiques, le Groupe Guillin a su néanmoins maintenir un niveau de cash flow et de rentabilité satisfaisants.

II LE GROUPE GUILLIN

QUALITE/ GAMMES/ SERVICES : LA TRILOGIE DE LA PERFORMANCE

Depuis 1972, ce concept est le moteur de la performance et du développement du Groupe. Considérée comme une exigence de base pour l'ensemble des activités (conception, production, distribution, commercialisation, organisation), la qualité se concrétise par des certifications ISO et BRC de l'ensemble des sociétés du Groupe et fait l'objet d'actions de sensibilisation et de contrôle réguliers auprès des équipes. La politique de gamme s'illustre par la production d'un ensemble de produits homogènes standards offrant une réelle valeur ajoutée marketing pour répondre aux demandes spécifiques des différents segments de marchés. Enfin, l'esprit de service qui anime chaque collaborateur se fonde sur l'anticipation des besoins, et s'appuie sur une organisation logistique rigoureuse et réactive.

UNE ENTREPRISE PATRIMONIALE

La culture de l'entreprise et son succès découlent directement du "patrimoine humain" constitué par la personnalité et les valeurs du fondateur. Amour du travail bien fait, réactivité, audace, anticipation, sens du service, mouvement permanent... sont à l'origine de l'aventure entrepreneuriale.

Ces valeurs, aujourd'hui devenues principe d'actions, continuent à guider et motiver les 1500 salariés qui constituent le Groupe Guillin. Fidèle à ses origines, le Groupe, qui réalise plus de 300 millions d'euros de chiffre d'affaires, a implanté son siège social à proximité du berceau familial et reste depuis ses débuts majoritairement détenu par la famille Guillin.

UN MANAGEMENT DYNAMIQUE

Chaque jour, le management s'attache à favoriser l'épanouissement et le perfectionnement des salariés afin qu'ils contribuent au développement harmonieux du Groupe. Ce style de management rigoureux sait concilier efficacement l'esprit d'équipe, la responsabilisation, le respect de l'autre, le dialogue, la transparence et la convivialité. Une politique de formation dynamique offre aux hommes et aux femmes du Groupe les moyens de progresser dans leurs métiers.

DOMAINE D'ACTIVITÉ

Le Groupe Guillin agit sur deux marchés distincts qui suivent chacun des cycles économiques différents :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (alimentation, traiteur, pâtisserie,...) des fruits et légumes, de la restauration hors domicile,
- le matériel (grandes cuisines centrales).

LA SOCIÉTÉ MÈRE SA GROUPE GUILLIN

Pour fédérer et harmoniser les 15 sociétés réparties dans toute l'Europe, le Groupe Guillin s'appuie sur sa holding basée à Ornans qui centralise les fonctions stratégiques du Groupe : analyser les potentialités de développement, définir les grandes orientations, fixer les objectifs, favoriser les synergies, impulser les grandes évolutions, décider des investissements.

La maîtrise globale de la finance à la consolidation comptable, la définition et le contrôle des budgets de fonctionnement des filiales et le développement de l'informatique, constituent les clés d'une dynamique de croissance harmonieuse.

La holding se compose de 30 personnes regroupées dans 6 directions (opérationnelle, juridique, financière, informatique, marketing, et affaires sociales) qui jouent le rôle de "fonction support" pour l'ensemble du Groupe, permettant ainsi d'en renforcer la cohérence.

Le Directeur Général Opérationnel, par son action au quotidien auprès des différentes filiales, assure que toutes les synergies et potentialités de chacun soient capitalisées. Le chiffre d'affaires de la holding s'élève à 7,6 millions d'euros en progression de 0,1 million d'euros par rapport à 2007. Ce chiffre est constitué de la facturation de prestations de services aux filiales dans les domaines informatique, juridique, financier, social et marketing et également des redevances pour l'utilisation du logo du Groupe Guillin et pour des licences d'exploitation de marques, modèles et brevets.

LE SECTEUR "EMBALLAGES"

L'activité du secteur emballages représente 88,8% du P.A.O (produits des activités ordinaires) de l'ensemble du Groupe Guillin.

1- Modification de périmètre

La nouvelle société Guillin Portugal située à Lisbonne, a été créée et intégrée globalement depuis le 30 octobre 2008. Son activité a commencé fin novembre 2008, sa contribution consolidée au PAO et au résultat du Groupe est non significative.

2- L'activité du secteur "emballages"

Le Groupe Guillin est le leader européen en emballages plastiques alimentaires standard type unité de vente consommateurs. Par sa filiale Dynaplast, le Groupe Guillin est également un intervenant de niches sur son activité de fabrication et de commercialisation de feuilles plastiques. Ce secteur lui permet essentiellement de participer à l'offre globale marketing du Groupe.

Le PAO 2008 du secteur emballages s'établit à 278,6 millions d'euros contre 276,7 millions d'euros en

2007, soit une croissance de 0,7 % pour un volume en progression de 0,7 %.

2-1 L'emballage pour les métiers de bouche

Pour répondre à la demande de l'ensemble des acteurs des métiers de bouche, le Groupe Guillin a conçu une stratégie efficace : développer des gammes d'emballages standards pensés, conçus et fabriqués en fonction des contraintes et spécificités de chaque segment.

Le marché du commerce traditionnel et de la grande distribution se caractérise par une diversité de métiers (bouchers, charcutiers, traiteurs, pâtisseries, poissonniers...) aux attentes multiples et variées en termes d'emballages qui doivent être pratiques, hygiéniques, hermétiques, esthétiques, scellables, micro-ondables, gerbables et inviolables... Cette particularité a engagé le Groupe Guillin à offrir une réponse adaptée à chaque besoin à travers des marques déposées : Multipack, Patipack, Actipack, Classipack, Snackipack, Rubipack, Agripack... Le Groupe Guillin est essentiellement présent sur ce marché au travers de ses unités Guillin Emballages (et de ses 4 filiales commerciales), Alphaform et Anis Opakowania. Chaque société du Groupe Guillin dispose d'une large gamme de produits propres complétée par les produits des autres sociétés du Groupe et de négoce externe nécessaires à la satisfaction de ses clients, leur offrant ainsi une gamme des plus étendues.



Guillin Emballages, berceau du Groupe, fut la première société à concevoir, fabriquer et distribuer sur stock des emballages plastiques thermoformés standards en grandes séries. Elle vend dans toute l'Europe aux professionnels des métiers de bouche. Elle est dotée d'un outil industriel de haute performance et d'unités de stockage ultra réactives. Guillin Emballages possède quatre filiales commerciales et logistiques : en Angleterre "GPI UK", en Espagne "Guillin España", en Italie "Guillin Italia" et au Portugal "Guillin Portugal". Guillin Emballages affirme avec dynamisme ses objectifs européens, au service du consommateur à travers la grande distribution et l'ensemble de ses distributeurs et de ses filiales.

Alphaform est le partenaire "Emballages" des commerces traditionnels, de la restauration hors domicile commerciale

et sociale, des cash and carry. Pour répondre aux besoins de cette clientèle, Alphaform dispose d'une gamme complète d'assiettes, plats, bols, barquettes, boîtes, plateaux repas et emballages traiteurs. Ses produits originaux et évolutifs répondent aux exigences des clients en matière d'hygiène, de transport et de conservation. En France et en Europe, Alphaform dispose d'un réseau unique de distributeurs partenaires.

Anis Opakowania est un acteur majeur de l'emballage plastique à destination des grandes et moyennes surfaces, des industries agro-alimentaires et des commerces traditionnels en Pologne. Fort d'un bon positionnement stratégique en Europe Centrale, Anis Opakowania est le vecteur de croissance du Groupe Guillin sur cette zone géographique.

Dynaplast agit indirectement sur ce secteur d'activité en produisant pour les filiales du Groupe certains emballages en PP et PET en fonction de son savoir-faire.

Nespak propose une offre complémentaire de barquettes PSE à destination principalement des produits carnés.

Rescaset Concept est le promoteur depuis plus de vingt ans du concept de distribution de repas en liaison froide de la restauration collective avec un positionnement important sur le marché français. Rescaset Concept distribue des lignes de produits à usage unique spécifiques à la restauration collective et à l'industrie agro-alimentaire. Elle commercialise les matériels de scellage nécessaires à la bonne utilisation de ses produits.

Form'Plast, société détenue à 30% par le Groupe Guillin, est spécialisée dans le thermoformage de barquettes à effet barrière pour l'industrie agroalimentaire.

2-2 L'emballage pour les fruits et légumes

Sur ce marché international très compétitif et fortement soumis aux contraintes climatiques, le Groupe Guillin a mis en place une organisation qui offre à ses clients une proximité, gage d'une réactivité optimale.

Les attentes et besoins des producteurs et conditionneurs de fruits et légumes sont par nature liés aux variations saisonnières, climatiques et locales. Face à cette difficulté, le Groupe a su imaginer et proposer une offre variée et adaptée aux particularités de ces aliments.



Sa commercialisation et sa diffusion sont assurées par un réseau dynamique de sociétés spécialisées par marchés et par pays assurant une réelle proximité avec le client.

Nespak est un acteur de référence sur le marché Européen des fruits et légumes. Il développe la majeure partie de son chiffre d'affaires avec plus de 40% hors Italie.

Dynaplast est un acteur incontournable du marché des fruits et légumes en France où il est le distributeur exclusif de Nespak en proposant une offre de produits innovants et à forte valeur ajoutée en PP et PET. Il propose également sa large gamme à ses sociétés soeurs Nespak et Veripack Embalajes.

Veripack Embalajes, est le spécialiste espagnol de l'emballage pour les fruits rouges en Europe. Il conçoit, fabrique et commercialise ses produits en très grandes séries à une large clientèle.

Cette activité est fortement dépendante des aléas climatiques. L'année 2008, comme l'année 2007, a été peu favorable entraînant une forte concurrence entre les intervenants.

2-3 La feuille de thermoformage

En marge de son offre d'emballages thermoformés, le Groupe a développé un savoir faire complémentaire et cohérent : la production et la commercialisation de feuilles plastiques haut de gamme. Elles sont assurées par la société Dynaplast qui possède une expertise reconnue par les thermoformeurs intégrés et les sous-traitants. Son savoir-faire technologique et son organisation technico-commerciale lui permettent de s'adapter aux cahiers des charges les plus rigoureux, de répondre aux demandes spécifiques dans des délais très brefs et de mettre au service de ses clients une approche marketing de pointe grâce à un laboratoire intégré.

2-4 Résultat opérationnel du secteur "emballages"

Le résultat opérationnel du secteur "emballages" s'élève à 13,1 millions d'euros en diminution de 37,5 % par rapport à 2007, le résultat opérationnel récurrent (hors perte de valeur suite au test d'impairment) est de 16,3 millions d'euros en baisse par rapport à 2007 de 22,1 %.

Cette baisse du résultat opérationnel récurrent est due à la difficulté d'augmenter les prix de vente des produits finis ne compensant pas l'augmentation des différents coûts (matières premières, énergie, personnel, frais fixes) dûs au retour de l'inflation et à une contribution négative de Veripack de 5,5 millions d'euros.

Le Groupe Guillin a investi 14,2 millions d'euros chez Veripack depuis sa création permettant d'augmenter de manière très significative sa productivité mais la baisse des prix de vente de produits finis conjuguée à des coûts de fonctionnement importants (salaires et loyers) n'ont pas permis à Veripack de devenir bénéficiaire en exploitation.

Concernant le résultat opérationnel non récurrent, il a été constaté une perte de valeur de 3,2 millions d'euros chez Veripack suite à un test d'impairment. Ce test a été réalisé avec un business plan à 5 ans actualisé au taux de 9,23% et une croissance à l'infini de 2%. Ce business plan intègre la réussite en 2009 de la renégociation du contrat social Veripack et la reprise de l'activité en 2010.

LE SECTEUR "MATÉRIELS"

Le marché de la restauration hors domicile comprend la restauration commerciale (sur place ou à emporter) et la restauration sociale (en établissements hospitaliers, scolaires, pénitentiaires, de la défense...). Pour garantir aux cuisines des collectivités des solutions de conditionnement et de transport des repas dans les meilleures conditions d'hygiène et de présentation des aliments, le Groupe Guillin conçoit, fabrique, et distribue à travers ses sociétés Socamel et Rescaset des équipements destinés à la logistique de distribution en liaison froide et chaude.



Cette activité représente 11,2% du PAO consolidé du Groupe Guillin. Trois sociétés contribuent au résultat de ce secteur : Socamel Technologies et sa filiale anglaise Socamel UK et Rescaset Concept uniquement pour la part de son activité liée à la commercialisation et à la distribution de scelleuses.

I- L'activité du secteur "matériels"

Le Groupe Guillin conçoit et distribue les équipements destinés à la logistique de la liaison froide au travers de Socamel Technologies et sa filiale Socamel UK ainsi que Rescaset Concept qui fabriquent et/ou commercialisent les matériels suivants :

- machines et lignes de scellage et de conditionnement permettant de conditionner les repas qui seront ensuite refroidis et conservés jusqu'à leur date de consommation,
- fours de remise en température, destinés à la restauration collective, aux établissements scolaires, aux maisons de retraite, aux hôpitaux et aux prisons, produits commercialisés essentiellement en France,
- chariots de distribution et de remise en température destinés principalement à la restauration couchée en hôpital et clinique ; les chariots "Socamel" utilisent "l'air pulsé",
- cabines de lavage pour désinfecter et sécher les chariots. Elles permettent de nettoyer les matériels et de lutter contre les maladies nosocomiales.

L'association emballages / matériels permet d'offrir au marché un concept global qui consiste à garantir aux cuisines centrales des collectivités, des solutions complètes de conditionnement et de transport des repas jusqu'au consommateur final dans des conditions optimales d'hygiène, de sécurité et de présentation.

Les conséquences du vieillissement de la population, le développement de nouveaux produits et concepts, la politique volontariste de croissance à l'international doivent permettre de poursuivre significativement le développement de l'activité.

Le PAO 2008 s'inscrit en progression de 17,8% par rapport à 2007 confirmant le succès de l'action de réorganisation de la force commerciale réalisée en 2006.

2- Résultat Opérationnel du secteur "matériels"

Le résultat opérationnel s'élève à 2,0 millions d'euros représentant 5,7 % du PAO en progression de 59,7% par rapport à 2007. Ce résultat s'explique par l'augmentation des volumes, générant ainsi une amélioration générale de la rentabilité.

III LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS ET DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DU GROUPE GUILLIN

POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Les investissements industriels représentent 25,4 millions d'euros en 2008 soit 8,1% du PAO dont 23,9 millions d'euros pour le secteur emballages. Les machines et outillages s'élèvent à 16,9 millions d'euros et les constructions de bâtiments à 4,1 millions d'euros.

Afin de répondre à la satisfaction permanente du client ainsi qu'à la recherche constante de gain de productivité, le Groupe a investi, sur les deux derniers exercices, 52,3 millions d'euros.

Tenant compte des forts investissements des deux derniers exercices, le Groupe s'est engagé à limiter ce montant à 17 millions d'euros en 2009.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Dès son origine, le Groupe Guillin s'est imposé grâce à des produits novateurs et des créations originales. Pour maintenir sa position de leader, la politique d'innovation fondée sur l'écoute et l'anticipation a un objectif : toujours conserver un concept d'avance.

L'ANTICIPATION : DE L'INTUITION AU PRINCIPE

Démarche innée et intuitive chez le fondateur du Groupe, l'anticipation est devenue un principe fondamental, moteur de développement et gage de maintien du leadership sur les marchés. Elle est au cœur des préoccupations des bureaux d'études des sociétés du Groupe dont le rôle est d'imaginer et de concevoir des produits toujours mieux adaptés aux besoins des clients.

L'INNOVATION AU CŒUR DU SUCCES

Veille des évolutions et des tendances du marché, détection des besoins émergents, études pour le développement de nouveaux designs, recherche de nouvelles fonctionnalités produits, et de nouveaux matériaux... sont les facteurs du succès de la politique d'innovation du Groupe. Des bains spéciaux ont, par exemple, été mis au point pour garantir un effet anti-buée aux emballages plastiques.

Les produits phares étant l'objet de nombreuses contrefaçons, une politique active en matière de propriété industrielle a été mise en place dès 1978.

Le Groupe gère aujourd'hui un portefeuille de plus de 300 titres de propriété industrielle.

Ces études et recherches concernent également de nouvelles technologies et plus particulièrement pour

l'activité matériels des projets pour la lutte contre les maladies nosocomiales (cabine de lavage).

LE DESIGN : UN ACCESSOIRE DE SEDUCTION STRATEGIQUE

Souvent considéré comme accessoire, le design est conçu au sein du Groupe Guillin comme une composante essentielle du produit. Sa capacité de séduction et de persuasion tant auprès d'un client, d'un prospect, que du consommateur final est capitale. Toute recherche sur un nouveau produit, qu'il soit destiné au marché des métiers de bouche ou des fruits et légumes, intègre en amont une réflexion poussée sur le design pour le rendre attractif, fonctionnel et parfaitement adapté au besoin de l'utilisateur final.

Comme chaque année, le Groupe Guillin consacre environ 1 % de son chiffre d'affaires à la Recherche et Développement pour le secteur emballages et 4% pour le secteur matériels.

Les efforts de recherche et développement dans les différents secteurs doivent permettre au Groupe d'augmenter son offre produits et d'améliorer ses prix de revient par la réduction de la consommation des matières et des énergies, le tout s'inscrivant dans une politique de développement durable.

L'ensemble des coûts de Recherche et Développement est comptabilisé en charges d'exploitation. En effet, les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères de la norme IAS 38. L'avantage concurrentiel et technologique du Groupe ne se manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

Les frais variables augmentent en proportion des quantités vendues ou fabriquées. L'ensemble des coûts variables a subi l'inflation sur les 9 premiers mois de l'année. Les coûts de l'énergie électrique ont encore fortement augmenté notamment dans les filiales étrangères du Groupe.

Les frais de personnel augmentent de 1,1 million d'euros et représentent 20,6 % du PAO en 2008 contre 20,8 % en 2007.

L'augmentation des dotations aux amortissements de 1 million d'euros est la conséquence des programmes d'investissements des dernières années.

Le résultat opérationnel est en baisse de 27,3 % par rapport à 2007 soit 6,5 millions d'euros, cette diminution est due à la baisse du résultat opérationnel récurrent de 3,3 millions d'euros et à une dépréciation des actifs de Veripack (perte de valeur) de 3,2 millions d'euros. Un test de dépréciation a été notamment réalisé chez Veripack. Ce test a été effectué en déterminant une valeur d'utilité sur la base des flux futurs de trésorerie établis à partir d'un business plan à 5 ans actualisé au coût du capital de 9,23 % et une croissance à l'infini de 2 %. La prime de risque, utilisée pour le calcul du coût du capital, est de 9,90 % (Source : Vernimmen décembre 2008) afin de traduire le caractère particulièrement aléatoire et incertain du contexte économique actuel. Ce business plan intègre les hypothèses suivantes : la réussite en 2009 de la renégociation du contrat social de Veripack et la reprise de l'activité en 2010.

Le coût de l'endettement financier augmente de 0,8 million d'euros, conséquence de l'augmentation des taux et de la dette financière en 2008 de 10,8 millions d'euros. Les autres charges financières augmentent de 1,2 million d'euros essentiellement dues à la forte baisse de la GBP et du PLN sur le dernier trimestre 2008 ; au 31/12/2008, l'évaluation des comptes bancaires en devises à leur juste valeur s'est traduite par une charge de 0,6 million d'euros.

Le résultat net baisse de 36,9 % soit 4,9 million d'euros conséquence de la baisse du résultat opérationnel, de l'augmentation du coût de l'endettement et des autres charges financières.

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts s'élève à 36,1 millions d'euros, représentant 11,5 % du PAO. Le résultat opérationnel baisse de 6,5 millions d'euros alors que la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts ne diminue que de 2,2 millions d'euros, conséquence de la forte augmentation des amortissements et perte de valeur des actifs non courants de 4,2 millions d'euros.

Il est à noter que la capacité d'autofinancement après impôt et coût de l'endettement s'élève à 28,9 millions

d'euros, soit 9,2 % du PAO en progression de 2,3 millions d'euros par rapport à 2007 traduisant, dans un contexte économique particulièrement troublé, une réelle performance.

BILAN

La structure financière 2008 est saine. La situation nette s'élève à 119,6 millions d'euros. La dette financière nette est de 56 millions d'euros, le taux d'endettement (gearing) s'établit à 0,47 contre 0,37 en 2007. Il est à noter que 6,3 millions d'euros d'actions d'auto-contrôle, représentant 8,4 % du total des actions du Groupe Guillin, ont été présentés en diminution des capitaux propres conformément aux normes IFRS.

L'endettement au 31/12/2008 augmente de 10,8 millions d'euros conséquence d'un fort programme d'investissements de 25,4 millions d'euros représentant 8,1 % du PAO.

Il est à noter la bonne maîtrise du besoin en fonds de roulement s'améliorant de 1 million d'euros, permettant de générer un "flux net de trésorerie généré par l'activité" de 27,5 millions d'euros en progression de 0,4 million d'euros.

Par rapport à une capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts de 36,1 millions d'euros, la dette financière nette en représente 1,6 année et 1,2 année pour la dette financière à plus d'un an.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2008 se soldant par un bénéfice de 7 137 176,74 euros, de la manière suivante :

- aux actionnaires à titre de dividendes, pour 4 065 750,00 euros
- après prélèvement du report à nouveau 267 784,40 euros
- le solde, soit la somme de 3 339 211,14 euros, étant affecté à la réserve ordinaire.

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 2,00 euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la réfaction est de 40% pour les dividendes versés à partir de 2006 (article 158-3-2° du CGI) uniquement pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2008

Aucun événement particulier à la date du 31 mars 2009 ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice 2008 qui soit de nature à modifier les comptes 2008.

IV L'ACTIVITÉ DU GROUPE GUILLIN EN 2008

RESULTATS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

L'année s'est déroulée en 2 phases. Les 8 premiers mois se caractérisent par une forte inflation du prix des matières premières, au plus haut en août, les 4 derniers mois en déflation avec une accélération sur la fin de l'année. Suite à la pression concurrentielle, le Groupe a été dans la quasi-impossibilité d'augmenter ses prix de vente.

Le PAO progresse de 2,4 % sur l'année et est en baisse de 1,6 % sur le dernier trimestre. La marge augmente de 1,4 million d'euros mais baisse en valeur relative de 0,8 point par rapport à la production.

La marge du secteur emballages baisse de 1,2 million d'euros par rapport à 2007, et de 0,8 point en valeur

relative. Cette variation de la marge s'explique essentiellement par une augmentation du coût d'achat de 2,2 millions d'euros et par une hausse des volumes de 0,7 % par rapport à 2007 générant un gain de 1 million d'euros. La marge du secteur matériels augmente de 2,4 millions d'euros due essentiellement à une forte augmentation du PAO de 17,8 % par rapport à 2007.

Le résultat opérationnel récurrent s'élève à 20,8 millions d'euros en 2008 (24,1 en 2007) en retrait de 3,3 millions d'euros soit 13,9 %.

Les frais fixes représentent 6,4 % du PAO en 2008, ils progressent légèrement de 0,4 point par rapport à 2007 en raison essentiellement d'un effort réalisé sur l'entretien des matériels et des machines ainsi qu'au coût du salon de l'emballage qui a lieu tous les deux ans.

EVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

« À court terme, les perspectives économiques sont peu favorables. Tous les indicateurs illustrent une baisse générale de la confiance, tant chez les consommateurs que les investisseurs. Cette baisse n'est pas propre à la France ; elle se manifeste même beaucoup plus fortement chez nos partenaires et aux États-Unis. Les indicateurs, toutefois, nous renseignent seulement sur l'avenir proche. Au-delà d'un ou deux trimestres, la prévision s'appuie davantage sur l'analyse, la réflexion, le jugement. Dans les circonstances actuelles, c'est particulièrement difficile. Il est tentant, pour comprendre la situation et décrypter l'avenir, de tirer des leçons du passé par simple analogie. De fait, s'ancre depuis quelques temps l'idée selon laquelle, sur la foi du passé, toute crise bancaire a nécessairement des conséquences profondes et durables. Les tenants optimistes de cette proposition prédisent une crise « à la suédoise », plutôt courte. Les tenants pessimistes renvoient à la « décennie perdue » qu'a traversée le Japon à la suite des krachs boursier et immobilier. Non seulement la situation économique, aujourd'hui, est profondément singulière, mais aussi elle est gérée très différemment des crises passées. La réaction de politique économique a été, dans tous les pays, particulièrement vigoureuse et rapide. De plus, nous assistons au renversement du choc des prix de l'énergie et des matières premières qui a fortement pénalisé la croissance de l'économie au cours du premier semestre de 2008. Les prix sont désormais en baisse. Si cette tendance se confirme, ou simplement se stabilise, on peut anticiper un ralentissement progressif, mais marqué, de l'inflation. Ceci devrait spontanément procurer aux ménages un pouvoir d'achat supplémentaire. »

(Source Banque de France Documents et débats N°2 Février 2009).

Le Groupe Guillin partage l'analyse de la Banque de France et constate que l'environnement économique 2009 est particulièrement aléatoire et incertain. Le Groupe Guillin prend toutes les dispositions nécessaires pour s'adapter à ce nouveau paysage économique. Il a de nombreux atouts, ses innovations, ses investissements très significatifs de ces dernières années, sa réactivité commerciale et industrielle, sa capacité à générer du cash flow et sa structure financière qui lui permettront de traverser cette crise, d'une rare ampleur.

Le Groupe Guillin reste positionné sur des marchés européens porteurs et en croissance à moyen terme. Doté d'unités de production puissantes spécialisées par produit et par matière, et grâce à une politique volontariste d'investissements et de croissance externe, le Groupe Guillin offre à ses clients une gamme de produits de qualité unique et reconnue lui permettant d'aborder son avenir avec sérénité.

Toutefois, dans ce contexte économique incertain, nous ne sommes pas en mesure de donner de prévisions.

RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2008 aux organes de direction du Groupe Guillin dans le cadre de leurs fonctions dans les sociétés contrôlées s'élèvent à 0,5 million d'euros net de charges et d'impôts.

V LES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE GUILLIN

L'information relative aux risques du Groupe est disponible dans l'annexe consolidée § 2.22.

VI LE GROUPE GUILLIN ET LA BOURSE

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

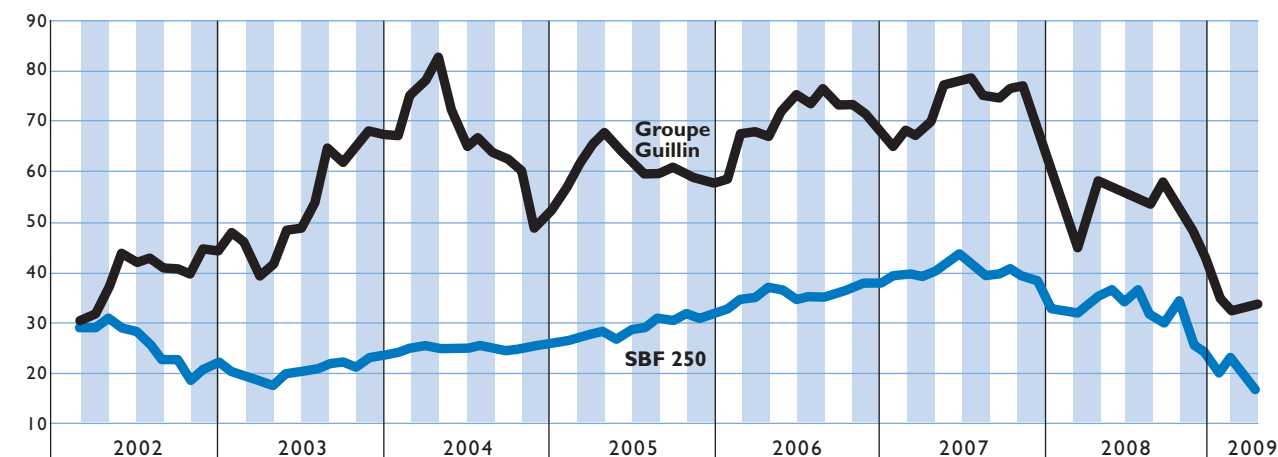
Le plus haut cours de l'année 2008 a été de 68 euros le 2 janvier 2008 et le plus bas à 31 euros le 29 décembre 2008. Le cours de clôture au 31/12/2008 était de 32,20 euros contre 67,9 euros au 31/12/2007. Au 25 mars

2009, le cours était à 33,75 euros. En 2008, 186 216 titres ont été échangés pour une valeur totale de 9,1 millions d'euros. En 2007, il y a eu 111 741 titres échangés pour un montant de 8,1 millions d'euros.

Le Groupe Guillin a réalisé des opérations d'achats et de ventes de ses propres actions en 2008, elles se décomposent de la manière suivante :

| | Quantités | Valeurs du portefeuille | Cours moyen unitaire de la transaction | Prix de vente | Cours moyen unitaire de la transaction |
|-----------------------------|----------------|-------------------------|--|-------------------|--|
| Titres au 01/01/2008 | | | | | |
| Contrat d'animation | 4 013 | 297 177,49 | 74,05 | | |
| Contrat croissance externe | 70 273 | 1 721 302,08 | 24,49 | | |
| Total | 74 286 | 2 018 479,57 | 27,17 | | |
| Achats | 102 414 | 4 711 119,61 | 46,00 | | |
| Vente | - 4 894 | - 355 320,48 | 72,60 | 259 769,37 | 53,08 |
| Titres au 31/12/2008 | | | | | |
| Contrat d'animation | 7 411 | 393 165,82 | 53,05 | | |
| Contrat croissance externe | 164 395 | 5 981 112,88 | 36,38 | | |
| Total | 171 806 | 6 374 278,70 | 37,10 | | |

COMPARAISON GROUPE GUILLIN / SBF 250 EN EUROS



INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

En application de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous donnons les indications suivantes en fonction des informations reçues en vertu des dispositions des articles L 233-7 et L 233-12 du Code de Commerce :

Identité des personnes morales ou physiques détenant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 02/03/2009.

| Seuils | Actions | Droit de vote AGM |
|--------|---|---|
| 5% | Stock Picking FCP Agressor | Stock Picking FCP Agressor + Caceis Bank Luxembourg |
| 10% | | |
| 15% | SC La Brayère SC L'Atelier SC Le Château | SC La Brayère SC L'Atelier SC Le Château |
| 20% | | SC La Brayère |
| 25% | | |
| 33,33% | | |
| 50% | SC La Brayère ⁽¹⁾ SC L'Atelier ⁽²⁾ SC Le Château ⁽³⁾ | SC La Brayère ⁽¹⁾ SC L'Atelier ⁽²⁾ SC Le Château ⁽³⁾ |
| 66,66% | | |
| 90% | | |
| 95% | | |

⁽¹⁾ ⁽²⁾ ⁽³⁾ SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château agissent de concert.

PARTICIPATIONS DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL

Vu les dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, il est précisé qu'aucun salarié de la Société ne détient une participation au capital qui soit matérialisée par des titres faisant l'objet d'une gestion collective ("Plan d'Épargne d'Entreprise - PEE" ou "Fonds Commun de Placement d'Entreprise - FCPE") ou qui soit frappée d'une quelconque mesure d'incessibilité.

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AUX SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ

Les bénéficiaires des actions gratuites sont sélectionnés en fonction de leur niveau de responsabilité et de leur performance individuelle. Les actions sont attribuées définitivement après un délai de deux ans et sont librement cessibles après un délai de quatre ans à compter de la date d'attribution initiale.

Au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Mixte du 2 juin 2006 :

| Date d'attribution des actions | Nombre de bénéficiaires* | Nombre total d'actions attribuées |
|--------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|
| 20/02/2008 | 3 | 1050 |

* Les bénéficiaires concernés sont des Cadres Dirigeants non mandataires sociaux.

PARTICIPATION DANS LE CAPITAL D'AUTRES SOCIÉTÉS

Il n'existe aucune participation croisée entre la Société et une ou plusieurs autres.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

Il a été intégré dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les Sociétés en application des dispositions de l'article 39-4 du code général des impôts la somme de 22 775 euros. L'impôt correspondant a représenté 7 592 euros.

MONTANT DES DIVIDENDES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément à la loi, nous vous rappelons que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

| Au titre de l'exercice | Revenus éligibles à la réfaction | | Revenus non éligibles à la réfaction |
|------------------------|----------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|
| | Dividendes | Autres revenus distribués | |
| 2007 | 2,30 € | Néant | Néant |
| 2006 | 2,00 € | Néant | Néant |
| 2005 | 2,00 € | Néant | Néant |

Le Conseil d'administration

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE
D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITÉ**

| En euros | Date de l'AGE | Date d'expiration de la délégation | Montant autorisé | Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes | Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice | Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau |
|--|---------------|------------------------------------|------------------|--|--|--|
| Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS | 06/06/08 | 06/08/10 | 20 Millions € | Néant | Néant | 20 Millions € |
| Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS | 06/06/08 | 06/08/10 | 20 Millions € | Néant | Néant | 20 Millions € |
| Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE | 06/06/08 | 06/08/10 | 378 000 € | Néant | Néant | 378 000 € |
| Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre | 02/06/06 | 02/08/09 | 10 % du capital | | | |

COMPTES CONSOLIDÉS

I BILAN CONSOLIDÉ

| ACTIF | | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|---------|----------------|----------------|
| Actifs non courants | | | |
| Goodwill | Note 4 | 33 037 | 32 159 |
| Autres immobilisations incorporelles | Note 4 | 886 | 909 |
| Immobilisations corporelles | Note 5 | 107 914 | 106 201 |
| Participations dans les entreprises associées | Note 6 | 942 | 883 |
| Actifs financiers non courants | Note 6 | 284 | 520 |
| Impôts différés actif | Note 28 | 2 643 | 2 917 |
| Total des actifs non courants | | 145 706 | 143 589 |
| Actifs courants | | | |
| Stocks et en-cours | Note 7 | 41 992 | 41 248 |
| Créances Clients | Note 8 | 77 129 | 79 234 |
| Créance d'impôt sociétés | | 3 348 | 260 |
| Autres créances et actifs courants | Note 9 | 4 968 | 6 259 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | Note 10 | 7 258 | 9 352 |
| Total des actifs courants | | 134 695 | 136 353 |
| Total actif | | 280 401 | 279 942 |

| PASSIF | | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|---------|----------------|----------------|
| Capitaux propres | | | |
| Capital | | 12 604 | 12 604 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | | 4 929 | 4 929 |
| Actions propres | Note 11 | - 6 328 | - 2 018 |
| Réserves consolidées | | 99 955 | 92 733 |
| Résultat consolidé - Attribuable au Groupe | | 8 838 | 13 293 |
| Capitaux propres - Attribuables au Groupe | | 119 548 | 121 541 |
| Intérêts minoritaires sur réserves | | 14 | 14 |
| Intérêts minoritaires sur résultat | | 1 | 2 |
| Intérêts minoritaires | | 15 | 16 |
| Total capitaux propres | | 119 563 | 121 557 |
| Passifs non courants | | | |
| Provisions pour retraite et avantages similaires | Note 12 | 5 354 | 6 408 |
| Provisions non courantes | Note 13 | 1 256 | 1 067 |
| Emprunts et dettes financières long terme | Note 14 | 43 144 | 25 226 |
| Impôts différés passif | Note 28 | 12 886 | 12 872 |
| Total passifs non courants | | 62 640 | 45 573 |
| Passifs courants | | | |
| Provisions courantes | Note 13 | 567 | 951 |
| Emprunts et dettes financières court terme | Note 14 | 20 131 | 29 377 |
| Dettes fournisseurs | Note 15 | 53 985 | 54 812 |
| Dettes d'impôt sociétés | | 384 | 2 312 |
| Autres dettes et passifs courants | Note 16 | 23 131 | 25 360 |
| Total passifs courants | | 98 198 | 112 812 |
| Total passif | | 280 401 | 279 942 |

II RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| | | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|---------|----------------|----------------|
| Produits des activités ordinaires | Note 17 | 313 896 | 306 626 |
| Autres produits de l'activité | | 17 | 6 |
| Variation des stocks de produits en cours et produits finis | | 1 231 | 1 140 |
| Production immobilisée | | 1 670 | 1 134 |
| Achats consommés | Note 18 | - 149 267 | - 143 271 |
| Autres achats et charges externes | Note 19 | - 59 187 | - 56 770 |
| Impôts et taxes | Note 20 | - 5 549 | - 5 065 |
| Charges de personnel | Note 21 | - 64 793 | - 63 735 |
| Dotations aux amortissements | Note 22 | - 16 879 | - 15 916 |
| Dotations aux provisions | Note 23 | 416 | 703 |
| Autres produits et charges d'exploitation | Note 24 | - 763 | - 713 |
| Autres charges opérationnelles | Note 25 | - 3 235 | 0 |
| Résultat opérationnel | | 17 557 | 24 139 |
| Coût de l'endettement financier net | Note 26 | - 2 858 | - 2 098 |
| Autres produits et charges financiers | Note 27 | - 1 690 | - 532 |
| Quote-part dans les résultats des participations associées | Note 6 | 59 | 63 |
| Impôts sur les résultats | Note 28 | - 4 679 | - 8 277 |
| Résultat | | 8 389 | 13 295 |
| * Attribuable au groupe | | 8 388 | 13 293 |
| * Attribuable aux minoritaires | | 1 | 2 |
| Résultat par action (en euros) | Note 30 | 4,40 | 6,79 |
| Résultat dilué par action (en euros) | Note 31 | 4,39 | 6,78 |

III TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

| | | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|---------|-----------------|-----------------|
| Résultat consolidé | | 8 389 | 13 295 |
| Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs sur actifs non courants | Note 33 | 20 114 | 15 916 |
| Dotations nettes aux provisions | | - 416 | - 703 |
| Plus values et moins values de cessions | | 392 | 206 |
| Autres produits et charges calculés | | 175 | - 692 |
| Quote-part de résultat des participations associées | | - 59 | - 63 |
| Coût de l'endettement financier net | | 2 858 | 2 098 |
| Charge d'impôt (y compris différés) | | 4 679 | 8 277 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt | Note 33 | 36 132 | 38 334 |
| Impôts versés | | - 9 650 | - 8 514 |
| Variation des stocks nets de dépréciations | | - 745 | - 3 082 |
| Variation des clients nets de dépréciations | | 2 105 | 3 658 |
| Variation dettes fournisseurs | | - 827 | - 4 782 |
| Variation des autres dettes et créances | | 516 | 1 506 |
| Total variation du Besoin en Fonds de Roulement | | 1 049 | - 2 700 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | | 27 531 | 27 120 |
| Acquisitions d'immobilisations industrielles | | - 25 412 | - 26 841 |
| Cessions d'immobilisations | | 305 | 628 |
| Variation des créances et dettes sur immobilisations | | - 935 | 1 819 |
| Incidence des écarts de conversions sur les variations de périmètres | | | |
| Autres flux liés aux opérations d'investissement | | 23 | |
| Investissement net financier | | | - 1 455 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | | - 26 019 | - 25 849 |
| Nouveaux emprunts | | 32 674 | 15 754 |
| Remboursements emprunts | | - 16 780 | - 12 585 |
| Intérêts payés | | - 2 913 | - 2 041 |
| Dividendes versés aux actionnaires et aux minoritaires | | - 4 409 | - 3 904 |
| Rachats ou ventes d'actions propres | | - 4 414 | 1 473 |
| Autres flux liés aux opérations de financement | | | |
| Flux de trésorerie lié aux opérations de financement | | 4 158 | - 1 303 |
| Incidence des écarts de conversion | | - 967 | 49 |
| Variation nette de la trésorerie | | 4 703 | 17 |
| Trésorerie à l'ouverture de l'exercice | | - 1 155 | - 1 172 |
| Trésorerie à la clôture de l'exercice | Note 33 | 3 548 | - 1 155 |

IV ÉTAT DES PROFITS ET DES PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

| | 2008 | 2007 |
|--|--------------|---------------|
| Résultat net de la période | 8 389 | 13 295 |
| Écarts actuariels sur les avantages au personnel | 397 | 658 |
| Impôt différé sur écarts actuariels | - 132 | - 191 |
| Écarts de conversion | - 1 862 | 226 |
| Résultat comptabilisé directement en capitaux propres | - 1 597 | 693 |
| Résultat net de la période retraité des charges et produits comptabilisés en capitaux propres | 6 792 | 13 998 |
| Part revenant aux actionnaires de la société mère | 6 791 | 13 986 |
| Part revenant aux minoritaires | 1 | 2 |

V ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

1- PRÉSENTATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS

1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE

Groupe Guillin est une société anonyme de droit français qui est domiciliée à Ornans, en France.

Le Groupe Guillin agit sur deux marchés :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (alimentation, traiteur, pâtisserie...) et des fruits et légumes,
- le matériel (logistique, plats collectifs).

Les états financiers consolidés du Groupe Guillin pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

Les comptes consolidés du Groupe, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 16/03/2009. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 05/06/2009.

1.2 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le 14 mai 2008, la filiale Rescaset Concept a acquis l'activité "Emballages" de la société Adequation Packaging qui avait réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 2.6 millions d'euros dans cette activité.

2- MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

En application du règlement n° 1606/2002 du Conseil Européen adopté le 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2008 sont établis en conformité avec les normes comptables élaborés par l'IASB telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de

clôture et qui sont d'application obligatoire à cette date. Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (International Accounting Standards Board) et à l'IFRIC.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

Lors de la première application du référentiel IFRS en 2005 les options suivantes ont été retenues :

- les regroupements d'entreprises antérieurs à 2004 n'ont pas été retraités
- les actifs immobilisés n'ont pas été réévalués
- les normes relatives aux instruments financiers ont été appliquées à compter du 1er janvier 2004.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration d'IFRS 7 « Instruments financiers- Informations à fournir », l'IASB a modifié la norme IAS 1 « Présentation des états financiers - informations à fournir sur le capital ». Ces normes, appliquées par le Groupe à partir du 1er janvier 2007, n'avaient pas fait l'objet d'une application anticipée. Les nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur en 2008 (amendement IAS 39, IFRIC 11) n'ont pas eu d'impact sur les états financiers du Groupe.

Les normes, interprétations et amendements publiés par l'IASB, et non encore entrés en vigueur, n'ont pas été appliqués par anticipation et ne devraient pas avoir d'incidences significatives sur les états financiers consolidés.

2.1 BASES DE PRÉPARATION

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

2.2 ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES AFFECTANT LES ACTIFS ET LES PASSIFS

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la Direction du Groupe procède à des estimations et fait des hypothèses qui peuvent affecter, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les

actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations concernent plus particulièrement la durée d'utilité des immobilisations corporelles, la dépréciation des actifs et les avantages au personnel. Les hypothèses utilisées pour ces estimations figurent respectivement en note 2.8 et en note 4, et celles concernant les avantages au personnel sont spécifiées en note 12..

2.3 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

| Société | Siren ou N° d'identification | Pays | Siège social | Activité | % d'intérêt | |
|----------------------|------------------------------|-------------|-----------------------|-----------|-------------|---------|
| | | | | | 2007 | 2008 |
| GRUPE GUILLIN | 349 846 303 | France | Ornans | Holding | 100,00% | 100,00% |
| ALPHAFORM | 302 238 829 | France | Beausemblant | Industrie | 99,96% | 99,96% |
| DYNAPLAST | 303 074 538 | France | Saint-Florentin | Industrie | 99,99% | 99,99% |
| GPI UNITED KINGDOM | | G. Bretagne | Londres | Négoce | 100,00% | 100,00% |
| GUILLIN EMBALLAGES | 322 409 913 | France | Ornans | Industrie | 99,99% | 99,99% |
| NESPAK | | Italie | Massa Lombarda | Industrie | 100,00% | 100,00% |
| SOCAMEL TECHNOLOGIES | 70 503 016 | France | Renage | Industrie | 100,00% | 100,00% |
| RESCASET CONCEPT | 301 669 735 | France | Rives | Négoce | 99,99% | 99,99% |
| CIDELCEM GmbH | | Allemagne | Kehl | Négoce | 100,00% | 100,00% |
| GUILLIN ITALIA | | Italie | Usmate Velate | Négoce | 100,00% | 100,00% |
| GUILLIN ESPAÑA | | Espagne | Sant Boi de Llobregat | Négoce | 100,00% | 100,00% |
| GUILLIN PORTUGAL | 508 747 481 | Portugal | Lisboa | Négoce | | 100,00% |
| ANIS OPAKOWANIA | 202333 | Pologne | Olesnica | Industrie | 99,98% | 99,98% |
| FORM'PLAST | 408 067 262 | France | Chantrans | Industrie | 30,00% | 30,00% |
| VERIPACK EMBALAJES | B 329606 | Espagne | Barbera del Vallés | Industrie | 100,00% | 100,00% |
| PREMIER PACKAGING | 2 158 158 | G. Bretagne | Londres | Négoce | 100,00% | 100,00% |
| SOCAMEL UK | 6308811 | G. Bretagne | Londres | Négoce | 100,00% | 100,00% |

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote ou lorsque le Groupe détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose :

- du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat ;
- du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe ; ou

- du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure à 20%, sont consolidées par mise en équivalence.

Les transactions et soldes intra-groupe sont éliminés.

Les intérêts minoritaires sont la quote-part, dans les résultats et dans l'actif net d'une filiale, attribuable aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire des filiales.

Les comptes des filiales sont tous arrêtés au 31 décembre.

2.4 MÉTHODES DE CONVERSION MONÉTAIRE

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal (monnaie fonctionnelle) dans laquelle l'entité opère. Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro qui constitue la monnaie de présentation du Groupe.

2.4.1 Comptabilisation des opérations en devises étrangères

Les transactions en devise étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devise étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

2.4.2 Les états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en l'absence d'activités à l'étranger dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros en utilisant des cours approchant les cours de change aux dates de transactions. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

2.5 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le Groupe présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS1 « Présentation des états financiers ».

Le Groupe procède à la ventilation de ses actifs et passifs en courant et non courant.

Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée ou dont on s'attend à une réalisation ou un règlement dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés en courant.

Les actifs immobilisés sont classés en non courant.

Les actifs financiers sont ventilés en courant et non courant.

Les dettes financières devant être réglées dans les 12 mois

après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant.

Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

2.5.1 Activités, actifs et passifs destinés à être cédés

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. La cession doit être réalisée dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs. Les actifs, ou groupe d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des actifs coûts de cession inclus.

Pour les groupes d'actifs, leur résultat est présenté en distinguant le résultat des activités poursuivies des activités arrêtées et leur flux de trésorerie sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie.

2.6 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

En application d'IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode dite de l'acquisition, qui consiste à évaluer les actifs, passifs et les passifs éventuels de la société acquise à la juste valeur. L'écart entre le coût d'acquisition des actifs apportés ou des actions acquises et la part de l'acquéreur dans les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition est constaté sous la rubrique « Goodwill ». Si le coût d'acquisition est inférieur à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice. Des ajustements de la juste valeur peuvent être opérés au cours des douze mois suivant l'acquisition.

2.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2.7.1 Frais de recherche et développement

Conformément à IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;

- sa capacité de mesurer de manière fiable le coût de cet actif pendant sa phase de développement.

Une revue des principaux projets de recherche et développement est effectuée sur la base des informations disponibles auprès des services des bureaux d'études, pour recenser et analyser les projets en cours entrés le cas échéant en phase de développement selon IAS 38.

Les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères de IAS 38. La reconnaissance d'avantages économiques futurs supplémentaires à long terme et pouvant être nettement différenciés des dépenses concourant au simple maintien ou à la mise à niveau de l'outil de production et des produits en vue de préserver l'avantage technologique et concurrentiel du Groupe n'est manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

2.7.2 Goodwill

Conformément aux dispositions d'IFRS 3 - Regroupements d'entreprises et IAS 36 - Dépréciation d'actifs, les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur. Après leur comptabilisation initiale, les goodwill sont évalués au coût, diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles.

2.7.3 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement des brevets, marques et licences qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

| | |
|---|------------|
| Concessions, brevets et droits similaires | 3 - 20 ans |
| Logiciels | 3 - 5 ans. |

2.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Compte tenu des incidences non significatives de l'approche par composant, cette dernière n'a trouvé à s'appliquer que sur les constructions.

L'amortissement utilisé par le Groupe pour les immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire, sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle, et sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque catégorie d'actif.

Les principales durées d'utilité retenues selon la nature des immobilisations sont :

| | |
|---|------------|
| Constructions industrielles | 30 ans |
| Agencements et aménagements | 10 ans |
| Installations techniques, matériel et outillage | 2 - 10 ans |
| Mobilier de bureau | 10 ans |
| Matériel de transport | 4 - 5 ans |
| Matériel informatique | 2 - 5 ans |

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Les biens utilisés au moyen d'un contrat de location financement, tel que défini par la norme IAS 17, qui, en substance, ont pour effet de transférer au groupe de façon substantielle les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés en actifs immobilisés. Les obligations financières correspondantes figurent en passifs financiers.

2.9 TEST DE PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. Celles-ci sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Les UGT correspondent aux entités juridiques du Groupe Guillin.

La valeur comptable des goodwill a été affectée aux UGT définies par le Groupe et fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou lorsque des événements indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir.

Ces événements correspondent à des changements significatifs qui affectent les objectifs et les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

L'examen porte sur les actifs d'exploitation immobilisés et le besoin en fonds de roulement.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés après impôt établis à partir des plans d'activité à 4 ans, étendu à 5 ans et, au delà de cet horizon.

Le taux de croissance retenu au delà de 5 ans correspond au taux de croissance de nos secteurs d'activité et à la zone géographique concernée.

L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital calculé par le Groupe.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable et enregistrée sur la ligne « autres charges opérationnelles » du compte de résultat. Les dépréciations des goodwill comptabilisées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise.

2.10 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle. Il s'agit de sociétés dans lesquelles le Groupe détient au moins 20% des droits de vote.

La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris le goodwill) augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

2.11 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : les prêts et créances, les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les placements détenus jusqu'à leur échéance. Cette classification dépend de l'intention au moment de l'acquisition. Le groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et réexamine cette classification lors de chaque clôture.

La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt suivant qu'elle est inférieure ou supérieure à un an.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39.

2.11.1 Placements financiers

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixes, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date.

Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur majoré des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'éventuelle perte de valeur. L'actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

2.11.2 Instruments dérivés

Le Groupe procède à des couvertures de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette, sans risque spéculatif.

Il peut également se couvrir pour les risques de change liés aux variations monétaires.

L'ensemble des instruments de couverture est comptabilisé au bilan, à l'actif, en autres actifs financiers non courant et au passif en emprunts et dettes financières non courant et évalué à la juste valeur.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat sur la ligne "coût de l'endettement financier net".

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;
- une couverture de flux de trésorerie, couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction hautement probable et qui affecterait le résultat net présenté

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur de la

partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

La juste valeur des instruments dérivés est enregistrée sur la base des montants communiqués par les contreparties bancaires validés par la Direction Financière du Groupe.

2.11.3 Créances clients et autres créances

L'évaluation initiale des prêts et créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé. Lorsqu'ils comportent des conditions avantageuses pour la contrepartie (délai de paiement par exemple) et que l'effet de l'actualisation est significatif, ces prêts et créances sont comptabilisés à la valeur des flux futurs de trésorerie actualisés au taux de marché. L'évaluation ultérieure se fait au coût amorti.

Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur ancienneté et de la situation dans laquelle se trouve le client. Une dépréciation est également effectuée lorsque les créances ont un retard significatif et lorsqu'un risque de litige est décelé.

Les créances courantes font l'objet de tests de dépréciation, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur recouvrable pourrait être inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

2.11.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et concours bancaires) ainsi qu'aux caisses.

Les équivalents de trésorerie sont des OPCVM qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ils sont classés au bilan à l'actif sur la ligne Trésorerie et au passif sur la ligne des emprunts et dettes financières court terme.

Les valeurs mobilières de placement sont, selon IAS 39, évaluées à la juste valeur à chaque clôture.

2.11.5 Emprunts

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif.

A la clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.11.6 Autres dettes

Les autres dettes financières et d'exploitation sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur. Celle-ci correspond généralement au montant de la facture lorsqu'il s'agit de dettes à court terme.

2.12 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats. Ces stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué des coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les frais financiers sont exclus des stocks. Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal.

2.13 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt portée au compte de résultat est constituée de l'impôt exigible sur les résultats dû au titre de la période concernée et de toute autre charge ou produit d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilantielle du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs, et leur valeur fiscale. Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et sur les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

Les impôts différés sont calculés en fonction des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture de chaque exercice.

Tous les montants résultant de modification de taux d'imposition sont comptabilisés au compte de résultat de l'année où la modification de taux est votée ou quasi-votée. En outre, l'incidence peut également être comptabilisée en capitaux propres si elle se rapporte à des éléments précédemment comptabilisés par capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

2.14 CAPITAUX PROPRES

2.14.1 Actions propres

Indépendamment de l'objectif fixé, tous les titres d'auto-contrôle sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les éventuels profits ou pertes au titre de la dépréciation, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres, sont imputés sur les capitaux propres.

2.15 PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée sur la ligne "autres produits et charges financiers".

La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation de la charge future.

2.16 PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILÉS

2.16.1 Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

2.16.2 Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime.

Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation l'amendement IAS 19 publié dans le règlement CE n°1910/2005 du 8 novembre 2005. Cet amendement introduit une option pour la comptabilisation des écarts actuariels, en les comptabilisant directement en capitaux propres.

2.16.3 Autres avantages à long terme

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur des obligations d'entreprises de première catégorie dont les états d'échéances sont proches de celles des engagements du Groupe.

- Programmes de médaille du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.

- Droit individuel à formation (DIF) est reconnu à tout salarié d'une entreprise française titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée et disposant d'une durée d'ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise. Ce droit est de 20 heures par an cumulables sur 6 ans, soit une limite maximale de 120 heures.

2.16.4 Descriptions des régimes à prestations définies dans le Groupe Guillin

- Indemnités de départ en retraite (IDR) en France, "Trattamento di Fine Rapporto" (TFR) en Italie sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. La réforme du système de pension italien a apporté des modifications dans le traitement du TFR. Celui-ci était géré jusqu'au 30 juin 2007 dans l'entreprise. Depuis le 1^{er} juillet 2007 les nouveaux droits, transféré à l'institut national de sécurité sociale (Istituto Nazionale di Previdenza Sociale, INPS) sont externalisés et gérés à travers un Fonds créé à cette fin.

- Contribution préretraite amiante (France), contribution à la charge des entreprises qui ont exposé leurs salariés à l'amiante. L'entreprise dont un salarié ou ancien salarié était admis, depuis la loi de financement de la sécurité sociale pour 2005, à bénéficier de la préretraite amiante était redevable d'une contribution sur la préretraite. Cette contribution préretraite amiante a été supprimée par la Loi de financement 2009 de la Sécurité Sociale. En conséquence les provisions antérieurement constituées ont été reprises au cours de l'exercice 2008.

2.17 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Conformément à IFRS 2 - Paiements fondés sur des actions - les plans d'attributions gratuites d'actions attribués par le Groupe donnent lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel étalée sur la période d'acquisition des droits.

2.18 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le produit des ventes est enregistré s'il est probable que les avantages économiques associés aux transactions iront au Groupe et si le montant des produits et des coûts encourus ou à encourir sur la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le montant des ventes est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après, le cas échéant, déduction de toutes remises commerciales, rabais sur volumes et similaires, participations commerciales, escomptes financiers. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a délivré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien, généralement lorsque le bien a été livré à un client qui l'a accepté et dont le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits attachés à l'activité de service après vente sont comptabilisés sur la période pour laquelle la garantie est exerçable.

2.19 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en rapportant le résultat net "Part du Groupe" au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues par des sociétés consolidées.

2.20 INFORMATION SECTORIELLE

Les différents secteurs d'activité du Groupe Guillin déterminés en application de la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle sont :

- Le secteur emballages
- Le secteur matériels

Le secteur primaire retenu est le secteur d'activité et le secteur secondaire correspond au secteur "Géographique" avec trois segments : France, Italie et Autres. Le produit des activités ordinaires est ventilé en fonction de la zone client et les investissements seront répartis selon la zone d'implantation.

2.21 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme la différence entre les soldes bancaires créditeurs et la Trésorerie et équivalents de trésorerie. Le Groupe utilise la méthode indirecte pour l'élaboration de son tableau de flux de trésorerie.

2.22 GESTION DES RISQUES

2.22.1 Risques économiques

Risque politique et économique. La stabilité politique européenne assure un environnement favorable pour le Groupe Guillin qui réalise 94,7% de son chiffre d'affaires sur cette zone économique. Le seul risque majeur identifié pourrait être celui d'une décision politique de l'Union Européenne qui viserait à interdire la production et la commercialisation de produits en matière plastique. En 2008, le contexte économique européen et mondial a été des plus aléatoire et incertain. En effet, après une période de reprise de l'inflation et de fin de cycle économique, il y a eu la crise financière de septembre 2008 entraînant l'économie européenne et française dans une période de déflation, de décroissance économique.

Le Groupe Guillin a du donc s'adapter à ce nouvel espace économique avec une baisse du PIB sur le quatrième trimestre dans l'ensemble des pays européens.

L'année 2009 s'avère des plus incertaine et aléatoire, le Groupe Guillin, grâce à sa gestion anticipative et dynamique, mettra tout en œuvre et prendra toutes les décisions nécessaires pour s'adapter à la crise économique et pour passer ce cap délicat, comme il a toujours réussi à le faire par le passé.

Risque matières premières. Le Groupe Guillin utilise deux types de matières premières, les résines de matières plastiques pour le secteur emballages et l'inox pour le secteur matériels, toutes deux dépendant de cours mondiaux qui sont soumis aux lois de l'offre et de la demande ainsi que du comportement spéculatif de certains acteurs. Sur notre segment de marché, la fabrication des résines de matières plastiques participe à 5% de la consommation mondiale de pétrole, consommation non significative à l'échelle mondiale.

Risque social. Chaque filiale du Groupe Guillin est soumise aux législations applicables dans son pays d'implantation ainsi qu'aux accords contractuels passés. De fait, le risque majeur réside dans la mise en place de réglementation visant à décider d'augmentations salariales majeures sans concertation avec les entreprises. Ce risque est néanmoins limité dans la mesure où la masse salariale du Groupe Guillin ne représente que 20,1 % du chiffre d'affaires total.

Risque fiscal. Le résultat du Groupe dépend bien évidemment des différentes législations fiscales européennes. Il est à noter que le taux d'impôt sur les sociétés en France, est un des plus élevés d'Europe. Pour maîtriser les différentes législations fiscales, le Groupe a recours à des avocats fiscalistes compétents dans chaque pays.

Risque juridique. Le Groupe Guillin possède une direction juridique. Les risques juridiques peuvent bien évidemment dépendre des différentes réglementations juridiques européennes. En cas de nécessité, la Direction

juridique fait appel à des avocats spécialisés dans chacun des pays concernés.

Propriété industrielle. Dans le cadre de la protection de son travail de Recherche et Développement, le Groupe Guillin procède régulièrement au dépôt de marques, de brevets et de modèles. Des actions en contrefaçon sont engagées pour faire valoir ses droits et confirmer son intention de les défendre.

Politique d'assurances. Afin de limiter les risques notamment incendie, bris de machines, pertes d'exploitation et responsabilité civile... le Groupe Guillin a souscrit différentes polices auprès de Compagnies d'Assurances notoirement connues et solvables.

2.22.2 Risque monétaire

La gestion de trésorerie du Groupe Guillin est centralisée au niveau de la SA Groupe Guillin qui gère l'ensemble des besoins et prend toutes les décisions de trésorerie s'y rapportant, sécurisant ainsi la gestion de ce risque.

Risque clients. L'organisation du Groupe est basée sur des procédures très strictes établies afin de limiter au maximum le risque clients, les dépréciations des créances clients oscillant entre 0,1 à 0,2% du chiffre d'affaires chaque année. Les conditions générales de ventes du Groupe Guillin mentionnent une clause de réserve de propriété. De plus, une assurance crédit clients couvre 30% du chiffre d'affaires total du Groupe. Pour les clients non assurés, le Groupe Guillin juge le risque d'irrecouvrabilité faible. Le premier client ne représente pas plus de 5,2% du Chiffre d'Affaires du Groupe.

Risque de liquidité. La SA Groupe Guillin, dans le cadre de son plan et de son budget, négocie l'ensemble de ses besoins de trésorerie à court et moyen terme pour la totalité du Groupe. Compte tenu de la structure de son bilan et de l'échéance de ses dettes, le Groupe Guillin n'a eu aucun problème de liquidité en 2008. La plupart des besoins de trésorerie pour 2009 ont déjà été anticipés à ce jour.

Risques de taux et de changes. Toutes les opérations de couvertures de taux et de changes sont réalisées par la SA Groupe Guillin pour le compte de ses filiales. Plusieurs instruments financiers sont utilisés afin de gérer le risque de change sur la livre sterling et le dollar. Il est à noter que le Groupe est faiblement exposé au risque de change car les ventes en devises étrangères sont de l'ordre de 8% de son chiffre d'affaires. Chaque filiale du Groupe opère essentiellement dans son propre pays (achats et ventes en devises locales). Par conséquent, l'exposition du Groupe au risque de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée.

L'endettement brut des sociétés industrielles et commerciales correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties pour partie à taux fixe et pour partie à taux révisable. La dette à taux variable représente 89,1 % de la totalité de la dette financière nette. Les règles de contrôle sont particulièrement rigoureuses. L'utilisation d'instruments financiers ne peut se faire qu'avec l'accord de la Direction

Générale du Groupe Guillin sur proposition de la Direction Financière. La forte volatilité de la valorisation des instruments financiers à la date d'arrêté nous incite à la prudence quant à l'utilisation de ces outils.

2.22.3 Risques environnementaux

La holding Groupe Guillin, située en pleine nature en Franche-Comté, a toujours été sensible aux préoccupations environnementales, aux économies d'énergie et de matières premières. Ses réflexions quotidiennes sur l'environnement font partie intégrante de son métier car elles sont le reflet d'une attitude citoyenne responsable. La gestion active du risque environnemental contribue à des opportunités en matière d'investissements permettant des améliorations de productivité et de rentabilité. Les risques sanitaires et environnementaux sont encadrés par des réglementations nationales et internationales strictes et précises faisant l'objet de contrôles réguliers des Pouvoirs Publics. Le Groupe Guillin est ainsi soumis à de nombreuses lois et réglementations européennes, nationales, régionales et locales en matière d'environnement, notamment concernant le traitement de tous les déchets. Une veille réglementaire est assurée permettant de se conformer aux lois et réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels les sociétés du Groupe Guillin exercent leurs activités. Toutes les sociétés de fabrication d'emballages sont certifiées ISO 9001 depuis plusieurs années. Elles recyclent la quasi totalité de leurs déchets de fabrication. Grâce à sa politique de Recherche et Développement, au quotidien et depuis plusieurs années, le Groupe Guillin réfléchit et met en œuvre des actions visant à optimiser le poids de chaque emballage, condition essentielle de la compétitivité et à la bonne gestion du risque environnemental.

Risque industriel. Le Groupe Guillin ne détient pas d'installations à très hauts risques. Cependant, la prévention des risques de dommages tels que les incendies ou des risques environnementaux fait l'objet d'un système de management spécifique. La quasi-totalité de nos locaux industriels est équipée de systèmes anti-incendie, de détection et de protection. La plupart des installations sont édifiées de façon à assurer la rétention des écoulements accidentels.

Ressource en eau. Les thermoformes et les extrudeuses sont refroidies par des circuits réfrigérés par de l'eau. Cette eau n'est pas rejetée dans la nature mais recyclée de façon permanente afin de refroidir en circuit fermé l'ensemble des machines.

Ressource en énergie. La minimisation de la consommation d'énergie est un objectif pour le Groupe Guillin. Il réfléchit à certaines actions qu'il pourrait entreprendre au cours des prochains mois, voire des prochaines années, certaines nécessitant des investissements importants.

Matières premières renouvelables. L'arrivée de nouveaux polymères réalisés à base de maïs est une solution intéressante pour l'environnement. Le Groupe Guillin a décidé stratégiquement de proposer au

marché une offre d'emballages réalisée avec des matières premières renouvelables (PLA).

Risque météorologique. L'activité fruits et légumes du Groupe Guillin est sensible aux aléas climatiques, les quantités à produire pour satisfaire les besoins de la clientèle pouvant varier de façon significative d'une année à l'autre. Le Groupe Guillin par sa présence géographique et par la diversité de son offre produits limite ce risque. En Europe, la saison des fruits et légumes commence avec la fraise en février dans le sud de

l'Espagne et fini avec les kakis début décembre en Italie. Le Groupe livre également dans les pays du Maghreb, en Amérique du nord et en Afrique du Sud afin de suivre les saisons et élargir sa zone de commercialisation.

3- EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La nouvelle société Guillin Portugal a été créée et intégrée globalement depuis le 30 octobre 2008.

4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| | Concessions, brevets et droits similaires | Goodwill | Total |
|--|---|---------------|---------------|
| Valeurs brutes | | | |
| Au 01/01/2007 | 4 307 | 35 753 | 40 060 |
| Acquisition | 262 | | 262 |
| Cession | - 48 | | - 48 |
| Variation de périmètre | | 763 | 763 |
| Écart de conversion | 3 | 232 | 235 |
| Autres ⁽¹⁾ | 291 | - 144 | 147 |
| Au 31/12/2007 | 4 815 | 36 604 | 41 419 |
| Amortissements et pertes de valeurs | | | |
| Au 01/01/2007 | 3 678 | 4 445 | 8 123 |
| Dotation ⁽²⁾ | 291 | | 291 |
| Reprise | - 47 | | - 47 |
| Écart de conversion | 3 | | 3 |
| Autres | - 19 | | - 19 |
| Au 31/12/2007 | 3 906 | 4 445 | 8 351 |
| Valeurs nettes comptables | | | |
| Au 01/01/2007 | 629 | 31 308 | 31 937 |
| Au 31/12/2007 | 909 | 32 159 | 33 068 |

| | Concessions, brevets et droits similaires | Goodwill | Total |
|--|---|---------------|---------------|
| Valeurs brutes | | | |
| Au 01/01/2008 | 4 815 | 36 604 | 41 419 |
| Acquisition | 272 | 2 050 | 2 322 |
| Cession | - 51 | | - 51 |
| Variation de périmètre | | | |
| Écart de conversion | - 8 | - 1 150 | - 1 158 |
| Autres ⁽¹⁾ | 37 | - 22 | 15 |
| Au 31/12/2008 | 5 065 | 37 482 | 42 547 |
| Amortissements et pertes de valeurs | | | |
| Au 01/01/2008 | 3 906 | 4 445 | 8 351 |
| Dotation ⁽²⁾ | 332 | | 332 |
| Reprise | - 51 | | - 51 |
| Écart de conversion | - 8 | | - 8 |
| Autres | | | |
| Au 31/12/2008 | 4 179 | 4 445 | 8 624 |
| Valeurs nettes comptables | | | |
| Au 01/01/2008 | 909 | 32 159 | 33 068 |
| Au 31/12/2008 | 886 | 33 037 | 33 923 |

⁽¹⁾ Modification des goodwill suite aux ajustements de prix sur titres Guillin Italia et Premier Packaging en 2007 et Premier Packaging en 2008.

⁽²⁾ Les dotations sont comprises sur la ligne "Dotations aux amortissements" du compte de résultat.

Le Groupe Guillin, comme chaque année, consacre un effort adapté en matière de Recherche et Développement ; on peut estimer ce chiffre de l'ordre

de 1 % du chiffre d'affaires pour le secteur emballage. Ces études concernent de nouvelles formes, de nouvelles fonctionnalités et des tests sur des nouveaux matériaux.

| Goodwill | 31/12/2008 | | | 31/12/2007 | | |
|----------------------|---------------|----------------|---------------|---------------|----------------|---------------|
| | Brut | Dépréciation | Net | Brut | Dépréciation | Net |
| Alphaform | 5 192 | | 5 192 | 5 192 | | 5 192 |
| Anis Opakowania | 4 153 | | 4 153 | 4 800 | | 4 800 |
| Dynaplast | 4 269 | - 2 153 | 2 116 | 4 269 | - 2 153 | 2 116 |
| Groupe Guillin | 555 | - 355 | 200 | 355 | - 355 | |
| Guillin Emballages | 230 | - 230 | | 230 | - 230 | |
| Guillin Italia | 872 | | 872 | 872 | | 872 |
| Premier Packaging | 809 | | 809 | 1 174 | | 1 174 |
| Rescaset Concept | 11 732 | | 11 732 | 9 882 | | 9 882 |
| Socamel Technologies | 9 132 | - 1 707 | 7 425 | 9 132 | - 1 707 | 7 425 |
| Socamel UK | 538 | | 538 | 698 | | 698 |
| Total | 37 482 | - 4 445 | 33 037 | 36 604 | - 4 445 | 32 159 |

Deux hypothèses de primes de risque ont été retenues pour les tests de valeur :

Hypothèse 1 : Prime de risque 8.01 %
(Source Vernimmen - décembre 2008)

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-------------------------------|------------|------------|
| Coût moyen pondéré du capital | 8,14 % | 7,36 % |
| Taux de croissance à l'infini | 2,00 % | 2,00 % |

Hypothèse 2 : Prime de risque 9.90 %
(Prime proposée par "Associés en finance" Source Vernimmen - décembre 2008)

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-------------------------------|------------|------------|
| Coût moyen pondéré du capital | 9,23 % | 7,36 % |
| Taux de croissance à l'infini | 2,00 % | 2,00 % |

Les deux hypothèses retenues n'ont pas conduit à constater de dépréciation de Goodwill.

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | Terrains | Constructions | Matériel | Autres | En cours | Total |
|--|--------------|---------------|----------------|---------------|---------------|----------------|
| Valeurs brutes | | | | | | |
| Au 01/01/2007 | 2 382 | 60 003 | 157 401 | 12 032 | 2 488 | 234 306 |
| Acquisition | 379 | 3 932 | 11 104 | 945 | 10 191 | 26 551 |
| Cession et mise au rebut | | - 673 | - 5 414 | - 379 | - 83 | - 6 549 |
| Variation de périmètre | | | 51 | 36 | | 87 |
| Écart de conversion | | 3 | 145 | 66 | 4 | 218 |
| Autres | 784 | 161 | 881 | 649 | - 2 465 | 10 |
| Au 31/12/2007 | 3 545 | 63 426 | 164 168 | 13 349 | 10 135 | 254 623 |
| Amortissements et pertes de valeurs | | | | | | |
| Au 01/01/2007 | | 29 929 | 99 450 | 8 746 | | 138 125 |
| Dotation ⁽¹⁾ | 1 | 2 321 | 12 327 | 975 | | 15 624 |
| Reprise | | - 633 | - 4 777 | - 333 | | - 5 743 |
| Variation de périmètre | | | | | | |
| Écart de conversion | | 3 | 47 | 22 | | 72 |
| Autres | | 88 | - 22 | 278 | | 344 |
| Au 31/12/2007 | 1 | 31 708 | 107 025 | 9 688 | | 148 422 |
| Valeurs nettes comptables | | | | | | |
| Au 01/01/2007 | 2 382 | 30 074 | 57 951 | 3 286 | 2 488 | 96 181 |
| Au 31/12/2007 | 3 544 | 31 718 | 57 143 | 3 661 | 10 135 | 106 201 |

| | Terrains | Constructions | Matériel | Autres | En cours | Total |
|--|--------------|---------------|----------------|---------------|---------------|----------------|
| Valeurs brutes | | | | | | |
| Au 01/01/2008 | 3 545 | 63 426 | 164 168 | 13 349 | 10 135 | 254 623 |
| Acquisition | 77 | 2 190 | 10 131 | 1 075 | 9 609 | 23 082 |
| Cession et mise au rebut | | - 28 | - 4 059 | - 392 | - 100 | - 4 579 |
| Variation de périmètre | | | | | | |
| Écart de conversion | - 142 | - 359 | - 385 | - 340 | - 15 | - 1 241 |
| Autres | 1 | 5 524 | 6 510 | 687 | - 12 758 | - 36 |
| Au 31/12/2008 | 3 481 | 70 753 | 176 365 | 14 379 | 6 871 | 271 849 |
| Amortissements et pertes de valeurs | | | | | | |
| Au 01/01/2008 | 1 | 31 708 | 107 025 | 9 688 | | 148 422 |
| Dotation ⁽¹⁾ | 3 | 2 779 | 12 581 | 1 184 | | 16 547 |
| Perte de valeur ⁽²⁾ | | | 3 235 | | | 3 235 |
| Reprise | | - 27 | - 3 512 | - 360 | | - 3 899 |
| Variation de périmètre | | | | | | |
| Écart de conversion | | - 21 | - 172 | - 177 | | - 370 |
| Autres | | | 16 | - 16 | | |
| Au 31/12/2008 | 4 | 34 439 | 119 173 | 10 319 | | 163 935 |
| Valeurs nettes comptables | | | | | | |
| Au 01/01/2008 | 3 544 | 31 718 | 57 143 | 3 661 | 10 135 | 106 201 |
| Au 31/12/2008 | 3 477 | 36 314 | 57 192 | 4 060 | 6 871 | 107 914 |

⁽¹⁾ Les dotations sont comprises sur la ligne "Dotations aux amortissements" du compte de résultat.

⁽²⁾ Les pertes de valeur sont comprises sur la ligne « Autres charges opérationnelles » du compte de résultat.

Le test de valeur de la filiale Veripack Embalajes fait ressortir une valeur d'utilité de 16 040 k€ avec un taux d'actualisation de 9.23 % et un taux de croissance à l'infini de 2 %, ce qui conduit à comptabiliser une dépréciation de 3 235 k€.

Dont immobilisations corporelles en location financement :

| | Matériel | Total | Matériel | Total |
|--|---------------|---------------|--------------|--------------|
| Valeurs brutes | | | | |
| Au 01/01/2007 | 10 358 | 10 358 | 4 114 | 4 114 |
| Acquisition | 843 | 843 | 402 | 402 |
| Cession et mise au rebut | - 6 988 | - 6 988 | - 903 | - 903 |
| Variation de périmètre | | | | |
| Écart de conversion | 8 | 8 | - 10 | - 10 |
| Autres | - 107 | - 107 | - 22 | - 22 |
| Au 31/12/2007 | 4 114 | 4 114 | 3 581 | 3 581 |
| Amortissements et pertes de valeurs | | | | |
| Au 01/01/2007 | 9 018 | 9 018 | 2 628 | 2 628 |
| Dotation ⁽¹⁾ | 463 | 463 | 424 | 424 |
| Reprise | - 6 805 | - 6 805 | - 769 | - 769 |
| Écart de conversion | 3 | 3 | - 3 | - 3 |
| Autres | - 51 | - 51 | - 11 | - 11 |
| Au 31/12/2007 | 2 628 | 2 628 | 2 269 | 2 269 |
| Valeurs nettes comptables | | | | |
| Au 01/01/2007 | 1 340 | 1 340 | 1 486 | 1 486 |
| Au 31/12/2007 | 1 486 | 1 486 | 1 312 | 1 312 |

⁽¹⁾ Les dotations sont comprises sur la ligne "Dotations aux amortissements" du compte de résultat.

6 - PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

| | Autres titres immobilisés | Autres immobilisations financières | Instruments dérivés | Total |
|------------------------|---------------------------|------------------------------------|---------------------|------------|
| Au 01/01/2007 | 3 | 267 | 38 | 308 |
| Acquisition | | 27 | | 27 |
| Cession | - 1 | - 2 | - 18 | - 21 |
| Perte de valeur | | | | |
| Variation de périmètre | | | | |
| Écart de conversion | | | | |
| Autres | | | | |
| Au 31/12/2007 | 2 | 292 | 20 | 314 |

| | Autres titres immobilisés | Autres immobilisations financières | Instruments dérivés | Total |
|------------------------|---------------------------|------------------------------------|---------------------|------------|
| Au 01/01/2008 | 2 | 292 | 20 | 314 |
| Acquisition | 4 | 4 | | 8 |
| Cession | | - 18 | - 20 | - 38 |
| Perte de valeur | | | | |
| Variation de périmètre | | | | |
| Écart de conversion | | | | |
| Autres | | | | |
| Au 31/12/2008 | 6 | 278 | | 284 |

Les participations dans les entreprises associées (Form'plast détenue à 30 %) correspondent aux titres mis en équivalence décrits ci-dessous :

| Participations dans les entreprises associées | |
|---|------------|
| Au 01/01/2008 | 883 |
| Quote part du résultat de l'exercice | 59 |
| Au 31/12/2008 ⁽¹⁾ | 942 |

⁽¹⁾ Comprenant un goodwill de 491 k€..

Principales données financières de la société Form'plast (comptes sociaux à 100 %) :

| | 2008 | 2007 |
|--------------------|--------|--------|
| Total bilan | 6 830 | 6 100 |
| Capitaux propres | 1 438 | 1 255 |
| Chiffre d'affaires | 16 043 | 14 531 |
| Résultat net | 197 | 210 |

7 - STOCKS

| | 31/12/2008 | | | 31/12/2007 | | |
|--------------------|---------------|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| | Brut | Dépréciation | Net | Brut | Dépréciation | Net |
| Matières premières | 9 737 | - 14 | 9 723 | 10 144 | - 55 | 10 089 |
| Encours | 1 565 | - 3 | 1 562 | 1 173 | - 3 | 1 170 |
| Produits finis | 25 692 | - 110 | 25 582 | 25 040 | - 217 | 24 823 |
| Marchandises | 5 373 | - 248 | 5 125 | 5 475 | - 309 | 5 166 |
| Total | 42 367 | - 375 | 41 992 | 41 832 | - 584 | 41 248 |

Les flux des dépréciations sont les suivants :

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-----------------------------|------------|-------------|
| Dotations aux dépréciations | - 163 | - 336 |
| Reprises sur dépréciations | 360 | 297 |
| Écart de conversion | 12 | - 4 |
| Variation de périmètre | | |
| Total | 209 | - 43 |

8 - CLIENTS

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|---------------|---------------|
| Clients et comptes rattachés < 1 an ⁽¹⁾ | 78 592 | 80 738 |
| Dépréciation | - 1 463 | - 1 504 |
| Total | 77 129 | 79 234 |
| Délai de rotation moyen en jours de chiffre d'affaires TTC | 77 | 81 |
| ⁽¹⁾ dont créances échues depuis plus de 3 mois | 1 662 | 1 297 |

La répartition du poste "clients" en devises de transaction est la suivante :

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-----|------------|------------|
| EUR | 95,3 % | 93,7 % |
| USD | 1,6 % | 1,3 % |
| GBP | 1,4 % | 3,4 % |
| PLN | 1,7 % | 1,6 % |

La juste valeur des créances clients n'est pas différente de la valeur comptable.

9 - AUTRES CRÉANCES ET ACTIFS COURANTS

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-------------------|--------------|--------------|
| Créances sociales | 264 | 79 |
| Créances fiscales | 3 102 | 4 220 |
| Autres créances | 1 602 | 1 960 |
| Total | 4 968 | 6 259 |

La juste valeur des autres créances et actifs courants n'est pas différente de la valeur comptable.

10 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| Disponibilités | 7 222 | 6 662 |
| Placements court terme ⁽¹⁾ | 36 | 2 690 |
| Total | 7 258 | 9 352 |
| ⁽¹⁾ Dont montants en KGBP | 2 013 | 1 500 |
| ⁽¹⁾ Dont montants en KUSD | 688 | 600 |
| ⁽¹⁾ Dont montants en KPLN | 2 727 | |

Les placements à court terme sont essentiellement constitués de SICAV monétaires et de placements en devises.

11 - CAPITAUX PROPRES

11.1 COMPOSITION DU CAPITAL

Le capital est composé de 2 032 875 actions d'une valeur nominale de 6.20 €, identique à 2007.

M Guillin et sa famille au travers de leurs Sociétés Civiles détiennent environ 57.5 % au 31/12/2008. (voir tableau

“Actionnariat - Direction - Contrôle”).

La politique du Groupe Guillin est de distribuer de façon récurrente environ 30 % à 40 % de son résultat consolidé, part du Groupe.

11.2 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| | Capital | Primes | Réserves | Actions propres | Écarts de conversion | Résultat | Intérêts minoritaires | Total |
|---|---------------|--------------|----------------|-----------------|----------------------|---------------|-----------------------|----------------|
| Au 31/12/2006 | 12 604 | 4 929 | 83 509 | - 2 351 | 439 | 11 040 | 973 | 111 143 |
| Écarts actuariels sur les avantages du personnel | | | 658 | | | | | 658 |
| Impôt différé sur écarts actuariels | | | - 191 | | | | | - 191 |
| Écarts de conversion | | | | | 226 | | | 226 |
| Autres | | | | | | | | |
| Résultat comptabilisé directement en capitaux propres | | | 467 | | 226 | | | 693 |
| Résultat de la période | | | | | | 13 293 | 2 | 13 295 |
| Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période | | | 467 | | 226 | 13 293 | 2 | 13 988 |
| Affectation résultat N-1 | | | 11 040 | | | - 11 040 | | |
| Distribution de dividendes | | | - 3 903 | | | | - 1 | - 3 904 |
| Actions propres | | | 747 | 333 | | | | 1 080 |
| Variation de périmètre | | | 73 | | 135 | | - 958 | - 750 |
| Au 31/12/2007 | 12 604 | 4 929 | 91 933 | - 2 018 | 800 | 13 293 | 16 | 121 557 |
| Écarts actuariels sur les avantages du personnel | | | 397 | | | | | 397 |
| Impôt différé sur écarts actuariels | | | - 132 | | | | | - 132 |
| Écarts de conversion | | | | | - 1 861 | | - 1 | - 1 862 |
| Autres | | | | | | | | |
| Résultat comptabilisé directement en capitaux propres | | | 265 | | - 1 861 | | - 1 | - 1 597 |
| Résultat de la période | | | | | | 8 388 | 1 | 8 389 |
| Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période | | | 265 | | - 1 861 | 8 388 | | 6 792 |
| Affectation résultat N-1 | | | 13 293 | | | - 13 293 | | |
| Distribution de dividendes | | | - 4 408 | | | | - 1 | - 4 409 |
| Actions propres | | | - 67 | - 4310 | | | | - 4 377 |
| Variation de périmètre | | | | | | | | |
| Au 31/12/2008 | 12 604 | 4 929 | 101 016 | - 6 328 | - 1 061 | 8 388 | 15 | 119 563 |

11.3 ACTIONS PROPRES

| Nombre d'actions détenues | Autorisations | Réalizations | |
|--|---------------|-------------------|-------------------|
| | | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
| Détentions à l'ouverture | | 74 286 | 94 142 |
| Achats d'actions | 203 287 | 102 414 | 6 550 |
| Annulation d'actions | | | |
| Vente d'actions | | - 4 894 | - 26 406 |
| Détentions à la clôture | 203 287 | 171 806 | 74 286 |
| Variation en valeur | | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
| Solde à l'ouverture | | 2 018 | 2 351 |
| Achats d'actions | | 4 711 | 470 |
| Attribution d'actions gratuites ⁽¹⁾ | | -46 | |
| Vente d'actions ⁽²⁾ | | - 355 | - 803 |
| Solde à la clôture | | 6 328 | 2 018 |

⁽¹⁾ Non encore attribuées au 31/12/2008.

⁽²⁾ Dont, en 2007, échange de 9 204 titres Groupe Guillin contre 3 490 titres Anis pour une valeur de 208 K€.

11.4 DIVIDENDE VERSÉ

Le dividende versé sur l'exercice 2008 s'élève à 4 408 k€, soit 2,30 € par action. Il était de 2,00 € en 2007.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 5 juin 2009 de distribuer un dividende de 2,00 € par action.

12 - PROVISIONS POUR RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

12.1 REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les cotisations à ces régimes sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

12.2 RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

12.2.1 Détermination des engagements nets au bilan

| Détermination des engagements nets au bilan | 31/12/2008 | | | 31/12/2007 | | |
|---|----------------|---------------------|----------------|----------------|---------------------|----------------|
| | France | | Total | France | | Total |
| | IDR | Préretraite amiante | | IDR | Préretraite amiante | |
| Engagements nets au passif | - 1 950 | - 2 299 | - 4 249 | - 2 114 | - 426 | - 2 514 |
| Engagements nets à l'actif | | | | | | |
| Engagements nets | - 1 950 | - 2 299 | - 4 249 | - 2 114 | - 426 | - 2 514 |

Analyse de sensibilité : En cas de hausse de 1 point du taux d'actualisation, le montant des avantages postérieurs à l'emploi serait égal à 3 810 K€ soit une baisse de 10,33%. En cas de baisse de 1 point du taux d'actualisation, le montant des avantages postérieurs à l'emploi atteindrait 4 758 K€ soit une hausse de 11,98%.

12.2.2 Évolution sur l'exercice

| Évolution sur l'exercice des engagements | 31/12/2008 | | | 31/12/2007 | | |
|--|----------------|---------------------|----------------|----------------|---------------------|----------------|
| | France | | Total | France | | Total |
| | IDR | Préretraite amiante | | IDR | Préretraite amiante | |
| Valeur actualisée des engagements à l'ouverture | - 2 114 | - 426 | - 2 514 | - 2 216 | - 559 | - 2 984 |
| Coût financier | - 90 | | - 201 | - 85 | - 19 | - 102 |
| Coût des services rendus dans l'exercice | - 154 | | - 188 | - 163 | | - 397 |
| Liquidation de régime ⁽⁵⁾ | | 426 | 426 | | | |
| Prestations payées | 161 | | 371 | 92 | 46 | 675 |
| Écarts actuariels de l'exercice ⁽¹⁾ | 247 | | 397 | 258 | 106 | 658 |
| Valeur actualisée des engagements à la clôture | - 1 950 | - 2 299 | - 4 249 | - 2 114 | - 426 | - 2 514 |

12.2.3 Éléments comptabilisés au compte de résultat

| Éléments comptabilisés au compte de résultat | 31/12/2008 | | | 31/12/2007 | | | |
|---|--------------|---------------------|--------------|------------|---------------------|-------------|--------------|
| | France | | Italie | France | | Italie | Total |
| | IDR | Préretraite amiante | TFR | IDR | Préretraite amiante | TFR | |
| Coût financier ⁽²⁾ | - 90 | | - 111 | - 85 | - 19 | - 102 | - 206 |
| Coût des services rendus dans l'exercice ⁽³⁾ | - 154 | | - 34 | - 163 | | - 397 | - 560 |
| Liquidation de régime ⁽⁵⁾ | | 426 | | | | | 426 |
| Total | - 244 | 426 | - 145 | 37 | - 248 | - 19 | - 499 |

12.3 LES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME**12.3.1 Les médailles du travail**

| Évolution sur l'exercice des passifs | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|-------------|-------------|
| Valeur actualisée des engagements à l'ouverture | - 44 | - 43 |
| Coût financier | - 2 | - 1 |
| Coût des droits acquis dans l'exercice | - 2 | - 2 |
| Coût des services passés | | |
| Primes payées | 5 | 2 |
| Écarts actuariels de l'exercice | | |
| Valeur actualisée des engagements à la clôture | - 44 | - 44 |

| Charges comptabilisées au compte de résultat | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|------------|------------|
| Coût financier ⁽²⁾ | - 2 | - 1 |
| Coût des droits acquis dans l'exercice ⁽³⁾ | - 2 | - 2 |
| Coût des services passés ⁽⁴⁾ | | |
| Total | - 4 | - 3 |

12.3.2 Le droit individuel à formation

| Évolution sur l'exercice des passifs | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|----------------|--------------|
| Valeur des engagements au bilan à l'ouverture | - 889 | - 707 |
| Droits de formation acquis | - 303 | - 335 |
| Droits de formation utilisés | 131 | 153 |
| Valeur des engagements au bilan à la clôture | - 1 061 | - 889 |

12.4 LES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

| Hypothèses actuarielles | 31/12/2008 | 31/12/2007 | 31/12/2006 | 31/12/2005 | 31/12/2004 |
|----------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Taux d'actualisation | 5,3 % | 4,41 % | 3,87 % | 3,43 % | 4,21 % |
| Taux d'augmentation des salaires | 2,5% - 3% | 2,5% - 3% | 2,5% - 3% | 2,5% - 3% | 2,5% - 3% |

12.5 DÉTAIL DU POSTE PROVISIONS POUR RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| Avantages postérieurs à l'emploi | - 4 249 | - 5 054 |
| Les médailles du travail | - 44 | - 44 |
| Le droit individuel à formation | - 1 061 | - 889 |
| Autres | | - 421 |
| Montant au passif | - 5 354 | - 6 408 |

⁽¹⁾ En application de l'amendement IAS 19, les écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres.

⁽²⁾ Le coût financier figure sur la ligne "Autres produits et charges financiers".

⁽³⁾ Le coût des services rendus dans l'exercice figure sur la ligne "Charges de personnel".

⁽⁴⁾ Le coût des services passés figure sur la ligne "Charges de personnel".

⁽⁵⁾ Correspond à l'extinction de l'obligation de l'entreprise, dans le cas présent la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2009 a mis fin à la contribution amiante. Cette suppression se traduit dans le compte de résultat par une diminution du poste "Charges de personnel".

12.6 PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites. Les actions sont attribuées définitivement après un délai de 2 ans et sont librement cessibles après un délai de 4 ans à compter de la date d'attribution initiale

| Programme d'attribution d'actions gratuites | Plan 1 | Plan 2 |
|---|------------|------------|
| Date de l'assemblée | 02/06/2006 | 02/06/2006 |
| Date du Conseil d'Administration | 10/01/2007 | 20/02/2008 |
| Délai d'attribution des actions | 2 ans | 2 ans |
| Nombre d'actions attribuées | 1 550 | 1050 |
| Nombre de bénéficiaires | 3 | 3 |
| Valeur unitaire des actions gratuites | 22,50 € | 22,50 € |
| Charges comptabilisées au cours de l'exercice | 35 k€ | 12 k€ |

La charge de l'exercice est déterminée en fonction du prix d'achat des actions propres à attribuer.

13 - PROVISIONS**13.1 PROVISIONS NON COURANTES**

| | Coûts remise en état des sites | Litiges avec l'administration fiscale | Autres | Total |
|--------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|------------|--------------|
| Au 01/01/2007 | 787 | 458 | 670 | 1 915 |
| Dotations | 6 | 247 | | 253 |
| Utilisations | | - 47 | - 146 | - 193 |
| Reprises de provisions non utilisées | | - 384 | - 524 | - 908 |
| Au 31/12/2007 | 793 | 274 | | 1 067 |
| Au 01/01/2008 | 793 | 274 | | 1 067 |
| Dotations | | | 15 | 15 |
| Utilisations | | | - 2 | - 2 |
| Reprises de provisions non utilisées | | - 246 | | - 246 |
| Variation de périmètre | | | | |
| Écart de conversion | | | | |
| Autres | | | 422 | 422 |
| Au 31/12/2008 | 793 | 28 | 435 | 1 256 |

13.2 PROVISIONS COURANTES

| | Litiges Prud'homaux | Garantie clients | Autres | Total |
|--------------------------------------|---------------------|------------------|------------|--------------|
| Au 01/01/2007 | 683 | 454 | 124 | 1 261 |
| Dotations | 119 | | 67 | 186 |
| Utilisations | - 165 | - 97 | - 5 | - 267 |
| Reprises de provisions non utilisées | - 229 | | | - 229 |
| Au 31/12/2007 | 408 | 357 | 186 | 951 |
| Au 01/01/2008 | 408 | 357 | 186 | 951 |
| Dotations | 101 | 43 | 21 | 165 |
| Utilisations | - 8 | - 126 | - 80 | - 214 |
| Reprises de provisions non utilisées | - 300 | - 19 | - 16 | - 335 |
| Variation de périmètre | | | | |
| Écart de conversion | | | | |
| Autres | | | | |
| Au 31/12/2008 | 201 | 255 | 111 | 567 |

14 - PASSIFS FINANCIERS

14.1 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|---------------|---------------|
| Emprunts et dettes financières à plus d'un an | 43 144 | 25 226 |
| Emprunts et dettes financières à moins d'un an | 20 131 | 29 377 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | - 7 258 | - 9 352 |
| Total de l'endettement | 56 017 | 45 251 |
| Gearing | 0,47 | 0,37 |
| Dettes brutes | 63 275 | 54 603 |

| | notionnel | | | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|---------------|----------------|---------------|-----------------|---------------|
| | au 31/12/2008 | à 1 an au plus | de 1 à 5 ans | à plus de 5 ans | |
| Dettes envers les établissements de crédit ⁽¹⁾ | 58 232 | 18 837 | 36 807 | 2 643 | 58 287 |
| Dettes financières liées aux locations financements | 1 684 | 508 | 1 176 | | 1 684 |
| Instruments dérivés | | | | | 13 |
| Autres | 3 304 | 787 | 2 517 | | 3 304 |
| Total | 63 220 | 20 132 | 40 500 | 2 643 | 63 275 |

⁽¹⁾ Dont emprunts en zloty polonais : 6 238 KPLN

Taux d'intérêt des dettes financières :

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---------------------|---------------|---------------|
| Total taux fixe | 6 897 | 6 754 |
| Total taux variable | 56 378 | 47 849 |
| Total | 63 275 | 54 603 |

Les intérêts sur dettes à taux variables sont indexés sur des références monétaires principalement l'Euribor.

Les intérêts sur dettes à taux fixes sont compris entre 2,90% et 5,20%, l'échéance la plus longue étant 2012.

14.2 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Groupe Guillin gère ses risques de taux et de change à l'aide d'instruments dérivés ; en aucun cas le Groupe Guillin est en risque spéculatif. La dette financière du Groupe Guillin est de 63,3 millions d'euros, dont 56,4 millions d'euros en taux variable. Il n'y avait aucune couverture au 31/12/2008.

14.2.1 Les opérations sur les taux

| | Date de mise en place | Monnaie | Montant des capitaux | Ventilation | | Juste valeur | |
|---|-----------------------|---------|----------------------|-------------|------------|--------------|----------|
| | | | | à - d'1 an | à + d'1 an | 31/12/08 | 31/12/07 |
| Swap Euribor 3 mois + 0,75 précompté contre Libor 12 mois dollar + 0,26 postcompté pendant 3 ans puis Euribor 3 mois + 0,26 amortissable semestriellement sur 7 ans : | 11/12/2001 | EUR | | | | 0 | 5 |
| Swap Euribor 3 mois contre (3,70% x 50%) + (Euribor 3 mois x 50%) avec un Cap à 3,70%. Durée 5 ans : | 10/03/2003 | EUR | | | | 0 | 15 |
| Swap Euribor 3 mois contre taux fixe de 3,65%. Annulable tous les 3 mois par la banque Montant au 31/12/2007 : 2 500 K€ | 01/12/2007 | EUR | | | | 0 | - 13 |
| Total | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 |

14.2.2 Les opérations sur les devises

Aucune opération sur les devises n'est en cours à la clôture 2008 et 2007.

15 - FOURNISSEURS

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|---------------|---------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés < 1 an | 53 984 | 54 812 |
| Total | 53 984 | 54 812 |

La répartition du poste "fournisseurs" en devises de transaction est la suivante :

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-----|------------|------------|
| EUR | 98,2 % | 96,8 % |
| USD | 0,1 % | 0,4 % |
| GBP | 0,5 % | 2,1 % |
| PLN | 1,2 % | 0,7 % |

La juste valeur des dettes fournisseurs n'est pas différente de la valeur comptable.

16 - AUTRES DETTES ET PASSIFS COURANTS

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-----------------|---------------|---------------|
| Dettes sociales | 12 042 | 12 835 |
| Dettes fiscales | 3 309 | 3 729 |
| Autres | 7 780 | 8 796 |
| Total | 23 131 | 25 360 |

La juste valeur des autres dettes et passifs courants n'est pas différente de la valeur comptable.

17 - PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-----------------------------------|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires ⁽¹⁾ | 322 810 | 315 242 |
| Participations commerciales | - 8 496 | - 8 269 |
| Escomptes accordés | - 373 | - 378 |
| Variation provision pour SAV | - 45 | 31 |
| Total | 313 896 | 306 626 |

⁽¹⁾ La répartition du chiffre d'affaires en devises de transaction est la suivante :

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-----|------------|------------|
| EUR | 92,4 % | 92,3 % |
| USD | 1,2 % | 0,9 % |
| GBP | 3,5 % | 4,2 % |
| PLN | 2,9 % | 2,6 % |

18 - ACHATS CONSOMMÉS

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|------------------|------------------|
| Achats consommés de matières premières | - 91 663 | - 90 595 |
| Autres achats consommés | - 57 483 | - 54 532 |
| Variation brute des stocks | - 379 | 1 808 |
| Escomptes obtenus | 60 | 87 |
| Dépréciations nettes sur stocks | 198 | - 39 |
| Total | - 149 267 | - 143 271 |

19 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Charges variables ⁽¹⁾ | - 38 953 | - 38 532 |
| Charges fixes | - 20 234 | - 18 238 |
| Total | - 59 187 | - 56 770 |

⁽¹⁾ Directement proportionnelles aux quantités vendues ou produites.

20 - IMPÔTS ET TAXES

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|----------------------|----------------|----------------|
| Taxe professionnelle | - 2 744 | - 2 497 |
| Autres | - 2 805 | - 2 568 |
| Total | - 5 549 | - 5 065 |

21 - CHARGES DE PERSONNEL

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|-----------------|-----------------|
| Charges de personnel | - 58 884 | - 57 397 |
| Charges de personnel intérimaire | - 4 252 | - 3 606 |
| Intéressement | - 1 029 | - 1 271 |
| Participation | - 1 001 | - 1 358 |
| Indemnités de départ à la retraite et autres avantages sociaux | 373 | - 103 |
| Total | - 64 793 | - 63 735 |

L'effectif moyen du Groupe se répartit par catégorie de salariés comme suit :

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--------------|--------------|--------------|
| Cadres | 180 | 186 |
| Non cadres | 1 193 | 1 171 |
| Total | 1 373 | 1 357 |

Le nombre moyen d'intérimaires et de saisonniers est de 222 en 2008, contre 199 en 2007.

22 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|-----------------|-----------------|
| Dotations aux amortissements | - 16 455 | - 15 453 |
| Dotations aux amortissements des locations financements | - 424 | - 463 |
| Total | - 16 879 | - 15 916 |

23 - DOTATIONS AUX PROVISIONS

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|------------|------------|
| Dotations aux provisions pour litiges prud'hommes | - 101 | - 119 |
| Dotations aux provisions pour litiges avec l'administration fiscale | | - 247 |
| Dotations aux provisions pour garantie clients | - 43 | |
| Dotations aux provisions pour litiges divers | - 21 | - 67 |
| Reprises sur provisions pour litiges prud'hommes | 300 | 229 |
| Reprises sur provisions pour litiges avec l'administration fiscale | 247 | 384 |
| Reprises sur provisions pour garantie clients | 18 | |
| Reprises sur provisions pour litiges divers | 16 | 523 |
| Total | 416 | 703 |

24 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|--------------|--------------|
| Dépréciations nettes sur créances clients | - 625 | - 760 |
| Autres charges d'exploitation | | |
| Autres produits d'exploitation | 139 | 5 |
| Produits des cessions d'immobilisations | 305 | 628 |
| Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées | - 705 | - 813 |
| Produits non récurrents sur opérations de gestion | 342 | 303 |
| Charges non récurrentes sur opérations de gestion | - 219 | - 76 |
| Total | - 763 | - 713 |

25 - AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|----------------|------------|
| Pertes de valeur des immobilisations corporelles | - 3 235 | |
| Total | - 3 235 | |

Pour plus de détails, voir note 5 Immobilisations corporelles.

26 - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|----------------|----------------|
| Intérêts des emprunts | - 2 000 | - 1 670 |
| Intérêts sur participation | - 203 | - 201 |
| Intérêts sur les locations financements | - 92 | - 76 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières | 3 | 12 |
| Intérêts des instruments dérivés | - 7 | - 25 |
| Autres produits financiers | 300 | 188 |
| Autres charges financières | - 859 | - 326 |
| Total | - 2 858 | - 2 098 |

27 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-----------------------|----------------|--------------|
| Gains de change | 1 167 | 843 |
| Pertes de change | - 2 683 | - 1 142 |
| Effet d'actualisation | - 174 | - 233 |
| Total | - 1 690 | - 532 |

28 - IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

28.1 CHARGE D'IMPÔT

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|----------------|----------------|----------------|
| Impôt exigible | - 4 405 | - 9 645 |
| Impôt différé | - 274 | 1 368 |
| Total | - 4 679 | - 8 277 |

La société mère Groupe Guillin, détenant à plus de 95 % ses filiales françaises (Alphaform, Dynaplast, Guillin Emballages et Socamel Technologies), a opté pour le régime de l'intégration fiscale. L'intégration fiscale a permis de réduire l'impôt exigible de 2 684 K€ en 2008 et de 265 K€ en 2007.

28.2 RÉCONCILIATION ENTRE LE TAUX LÉGAL EN FRANCE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| | 31/12/2008 | | 31/12/2007 | |
|---|----------------------|-----------|----------------------|----------|
| Résultat net consolidé avant impôt | 13 068 | | 21 573 | |
| Impôt théorique | 4 499 | 34,43 % | 7 427 | 34,43 % |
| Différences de taux en France | 0 | 0,00 % | - 122 | - 0,57 % |
| Différences de taux à l'étranger | 75 | 0,57 % | - 827 | - 3,84 % |
| Différences de base (IRAP en Italie) | 512 | 3,92 % | 552 | 2,56 % |
| Intégration fiscale | - 208 | - 1,59 % | - 265 | - 1,23 % |
| Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence | - 20 | - 0,16 % | - 22 | - 0,10 % |
| Pertes fiscales sans constatation d'impôt différé ⁽¹⁾ | 2 638 | 20,18 % | 1 597 | 7,41 % |
| Crédits d'impôt et différences permanentes ⁽²⁾ | - 2 816 | - 21,55 % | - 63 | - 0,29 % |
| Impôt effectif | 4 679 35,80 % | | 8 277 38,37 % | |

⁽¹⁾ Essentiellement Veripack Embalajes.

⁽²⁾ Élimination des opérations internes : subvention et dépréciation créance Veripack Embalajes.

28.3 ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

| | 31/12/2008 | | | 31/12/2007 | |
|--|--------------|---------------|--------------|---------------------------------|-------------------|
| | Actif | Passif | Résultat | Capitaux propres ⁽¹⁾ | Écarts conversion |
| Avantages au personnel | 803 | | 66 | - 132 | 869 |
| Décalages temporels liés aux fiscalités locales | 1 049 | 471 | - 260 | | 48 |
| Élimination des marges internes sur cessions stocks | 276 | | 5 | | 271 |
| Élimination des marges internes sur cessions immobilisations | 68 | | - 17 | | 86 |
| Immobilisations et amortissements | 57 | 2 050 | 82 | | 71 |
| Instruments financiers | | - 19 | - 13 | | 4 |
| Contrats de location financement | 128 | | 27 | | 100 |
| Provisions réglementées | | 10 212 | - 144 | | 10 068 |
| Élimination des provisions internes | 263 | 171 | - 19 | | - 2 |
| Total | 2 643 | 12 886 | - 274 | - 132 | 117 |

⁽¹⁾ Impôt différé relatif aux écarts actuariels sur les engagements envers le personnel comptabilisés en capitaux propres.

29 - INFORMATION SECTORIELLE

29.1 INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

| | Secteur Emballage | Secteur Matériel | Autre ⁽¹⁾ | Eliminations | Total |
|--|-------------------|------------------|----------------------|----------------|----------------|
| 31/12/2007 | | | | | |
| Produits des activités ordinaires externes | 276 710 | 29 916 | | | 306 626 |
| Produits des activités ordinaires inter secteurs | 44 | 128 | 7 468 | - 7 640 | 0 |
| Produits des activités ordinaires | 276 754 | 30 044 | 7 468 | - 7 640 | 306 626 |
| Dotation aux amortissements | - 14 572 | - 831 | - 513 | | - 15 916 |
| Résultat opérationnel | 20 953 | 1 266 | 1 922 | | 24 141 |
| Coût de l'endettement financier net | - 1 284 | - 31 | - 783 | | - 2 098 |
| Quote-part dans les résultats des participations associées | | | 63 | | 63 |
| Résultat net | 11 218 | 727 | 1 350 | | 13 295 |
| Actif sectoriel | 267 188 | 29 241 | 28 229 | - 45 599 | 279 059 |
| Participations dans les entreprises associées | | | 883 | | 883 |
| Total actif sectoriel | 267 188 | 29 241 | 29 112 | - 45 599 | 279 942 |
| Passif sectoriel | 144 275 | 12 371 | 47 338 | - 45 599 | 158 385 |
| Investissements industriels | 25 717 | 771 | 353 | | 26 841 |
| Effectif ⁽²⁾ | 1 337 | 186 | 33 | | 1 556 |

31/12/2008

| | | | | | |
|--|----------------|---------------|--------------|----------------|----------------|
| Produits des activités ordinaires externes | 278 642 | 35 239 | 15 | | 313 896 |
| Produits des activités ordinaires inter secteurs | 34 | | 7 614 | - 7 648 | 0 |
| Produits des activités ordinaires | 278 676 | 35 239 | 7 629 | - 7 648 | 313 896 |
| Dotation aux amortissements | - 15 545 | - 894 | - 440 | | - 16 879 |
| Perte de valeur ⁽³⁾ | - 3 235 | | | | - 3 235 |
| Résultat opérationnel | 13 086 | 2 022 | 2 449 | | 17 557 |
| Coût de l'endettement financier net | - 2 195 | 104 | - 767 | | - 2 858 |
| Quote-part dans les résultats des participations associées | | | 59 | | 59 |
| Résultat net | 3 537 | 1 205 | 3 647 | | 8 389 |
| Actif sectoriel | 259 612 | 29 664 | 28 209 | - 38 026 | 279 459 |
| Participations dans les entreprises associées | | | 942 | | 942 |
| Total actif sectoriel | 259 612 | 29 664 | 29 151 | - 38 026 | 280 401 |
| Passif sectoriel | 107 910 | 46 601 | 44 354 | - 38 026 | 160 839 |
| Investissements industriels | 23 912 | 608 | 892 | | 25 412 |
| Effectif ⁽²⁾ | 1 363 | 202 | 30 | | 1 595 |

⁽¹⁾ Société-mère.

⁽²⁾ Y compris intérimaires et saisonniers.

⁽³⁾ Comptabilisés sur la ligne "Autres charges opérationnelles" du compte de résultat.

29.2 INFORMATION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients. Quant aux actifs et investissements, ils sont repris en fonction de la situation géographique des sociétés.

| | France | Italie | Autres | Total |
|--|---------|--------|---------|---------|
| 31/12/2007 | | | | |
| Produits des activités ordinaires externes | 151 237 | 51 388 | 104 001 | 306 626 |
| Actif sectoriel | 180 302 | 53 852 | 45 788 | 279 942 |
| Investissements industriels | 13 209 | 3 021 | 10 611 | 26 841 |
| 31/12/2008 | | | | |
| Produits des activités ordinaires externes | 155 234 | 50 464 | 108 198 | 313 896 |
| Actif sectoriel | 184 577 | 52 949 | 42 875 | 280 401 |
| Investissements industriels | 15 933 | 3 010 | 6 469 | 25 412 |

30 - RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions.

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|------------|------------|
| Résultat part du Groupe en euros | 8 389 337 | 13 293 573 |
| Nombre d'actions total | 2 032 875 | 2 032 875 |
| Moyenne pondérée des actions propres acquises | - 124 067 | - 74 286 |
| Moyenne pondérée des actions | 1 908 808 | 1 958 589 |
| Résultat par action | 4,40 | 6,79 |

31 - RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|------------|------------|
| Résultat part du Groupe en euros | 8 389 337 | 13 293 573 |
| Nombre d'actions total | 2 032 875 | 2 032 875 |
| Moyenne pondérée des actions propres acquises | - 124 067 | - 74 286 |
| Actions à créer potentiellement dilutives (attribution gratuites d'action) ⁽¹⁾ | 2 600 | 1 550 |
| Moyenne pondérée des actions | 1 911 408 | 1 960 139 |
| Résultat par action | 4,39 | 6,78 |

⁽¹⁾ Non encore attribuées au 31/12/2008.

32 - PARTIES LIÉES

Les Parties liées concernent exclusivement les filiales et les participations dans les entreprises associées.

32.1 TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Ces transactions concernent les relations avec la société Form'plast, dont les comptes sont mis en équivalence

| FORM'PLAST | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--------------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 31 | 17 |
| Clients | 11 | 51 |
| Achats de négoce | 917 | 835 |
| Fournisseurs | 180 | 184 |
| Stocks de négoce | 104 | 62 |

32.2 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2008 aux organes de direction du Groupe Guillin en raison de leur fonction dans les sociétés contrôlées s'élèvent à 0,5 M€, net de charges et d'impôts.

32.3 OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La SA Groupe Guillin a versé sur l'exercice 2008 la somme de 2 594 K€ aux SC La Brayère, SC L'Atelier et SC Le Château au titre de dividendes.

33 - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

33.1 CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT RETRAITÉE

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|---------------|---------------|
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt | 36 132 | 38 334 |
| Charges d'impôt (y compris impôt différé) | - 4 679 | - 8 277 |
| Coût de l'endettement net financier | - 2 858 | - 2 098 |
| Divers ajustements ⁽¹⁾ | 267 | - 1 368 |
| Capacité d'autofinancement retraitée | 28 862 | 26 591 |
| Provision impôt différé | 274 | - 1 368 |
| Instruments financiers | - 7 | |
| Autres | | |
| Divers ajustements ⁽¹⁾ | 267 | - 1 368 |

33.2 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|-----------------|-----------------|
| Dotations aux amortissements | - 16 879 | - 15 916 |
| Perte de valeur des immobilisations | - 3 235 | |
| Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur des actifs non courants | - 20 114 | - 15 916 |

33.3 RÉCONCILIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DANS LE TABLEAU DES FLUX

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|------------|------------|
| Banques créditrices ⁽¹⁾ | - 3 710 | - 10 507 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 7 258 | 9 352 |
| Total | 3 548 | - 1 155 |

⁽¹⁾ Compris dans les emprunts et dettes financières court terme.

34 - ENGAGEMENTS DU GROUPE HORS-BILAN

34.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

Dettes garanties par des sûretés réelles :

| Type | Biens donnés en garantie | 2008 | 2007 |
|-----------------------------------|--------------------------|-------|-------|
| Hypothèque | Bâtiments | | 198 |
| Nantissement | Titres | 1 192 | 5 046 |
| Fidéjussion | | 3 | 41 |
| Cautions bancaires ⁽¹⁾ | | 80 | 105 |

⁽¹⁾ Retenue garantie clients et autres

34.2 ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

34.3 LOCATIONS SIMPLES D'ACTIF

Il s'agit essentiellement de la location des véhicules sur une courte durée, en moyenne 18 mois, et des locations de bâtiments. Le montant des loyers passés en charges figure dans le tableau ci-après.

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|----------------------|------------|------------|
| Charge de l'exercice | - 3 450 | - 3 693 |

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-------------------|--------------|--------------|
| À moins d'un an | 2 590 | 2 084 |
| Entre un et 5 ans | 2 140 | 2 427 |
| Total | 4 730 | 4 511 |

34.4 LOCATIONS FINANCEMENTS

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location financement sont les suivants :

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-------------------|--------------|--------------|
| À moins d'un an | 502 | 596 |
| Entre un et 5 ans | 1 176 | 1 370 |
| À plus de 5 ans | | 17 |
| Total | 1 678 | 1 983 |

35 - PASSIFS ÉVENTUELS

Aucun passif éventuel n'a été identifié à la clôture de l'exercice.

36 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

COMPTES SOCIAUX

I BILAN DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

| ACTIF | | Brut | 31/12/2008 Amortissements | Net | 31/12/2007 Net |
|---|--------|----------------|------------------------------|----------------|-------------------|
| Actif immobilisé | | | | | |
| Concessions, brevets et droits similaires | Note 3 | 2 191 | 1 688 | 504 | 530 |
| Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles | Note 3 | 10 | | 10 | |
| Terrains | Note 3 | 109 | | 109 | 109 |
| Constructions | Note 3 | 951 | 789 | 162 | 112 |
| Autres immobilisations corporelles | Note 3 | 1 190 | 453 | 737 | 168 |
| Participations | Note 4 | 98 151 | 13 000 | 85 151 | 85 151 |
| Autres immobilisations financières | Note 4 | 6 414 | 867 | 5 547 | 2 271 |
| Total de l'actif immobilisé | | 109 015 | 16 797 | 92 218 | 88 341 |
| Actif circulant | | | | | |
| Clients et comptes rattachés | Note 5 | 1 160 | | 1 160 | 703 |
| Autres créances | Note 5 | 21 634 | 4 000 | 17 634 | 19 581 |
| Valeurs mobilières de placement | Note 6 | | | | 2 543 |
| Disponibilités | | 2 160 | | 2 160 | 2 107 |
| Charges constatées d'avance | Note 7 | 94 | | 94 | 111 |
| Total de l'actif circulant | | 25 048 | 4 000 | 21 048 | 24 955 |
| Écarts de conversion actif | | 2 | | 2 | |
| Total actif | | 134 065 | 20 797 | 113 267 | 113 296 |

| PASSIF | | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|---------|----------------|----------------|
| Capitaux propres | | | |
| Capital social | Note 8 | 12 604 | 12 604 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | | 9 873 | 9 873 |
| Réserve légale | | 1 260 | 1 260 |
| Réserves réglementées | | | |
| Autres réserves | | 38 660 | 36 353 |
| Report à nouveau | | 268 | 163 |
| Résultat de l'exercice | | 7 137 | 6 820 |
| Provisions réglementées | | 18 | 19 |
| Total des capitaux propres | | 69 821 | 67 092 |
| Provisions pour risques et charges | | | |
| Provisions pour risques | Note 9 | 202 | 487 |
| Provisions pour charges | | | |
| Total des provisions pour risques et charges | | 202 | 487 |
| Dettes | | | |
| | Note 10 | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | 24 219 | 17 869 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | | 255 | 239 |
| Dettes fiscales et sociales | | 912 | 2 774 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | 2 | |
| Autres dettes | | 17 857 | 24 835 |
| Produits constatés d'avance | | | |
| Total des dettes | | 43 245 | 45 717 |
| Écarts de conversion passif | | | |
| Total passif | | 113 267 | 113 296 |

II RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

| | | 31/12/2008 | | 31/12/2007 |
|--|---------|------------|----------------|---------------|
| | France | Export | Total | Total |
| Produits d'exploitation | | | | |
| Production vendue : Services | 5 793 | 1 801 | 7 595 | 7 468 |
| Chiffre d'affaires net | Note 12 | 5 793 | 1 801 | 7 468 |
| Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges | | | | |
| Autres produits | | | 526 | 215 |
| Total des produits d'exploitation | | | 8 121 | 7 683 |
| Charges d'exploitation | | | | |
| Autres achats et charges externes | | | 2 098 | 1 597 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 164 | 188 |
| Salaires et traitements | Note 13 | | 2 318 | 2 476 |
| Charges sociales | Note 13 | | 844 | 902 |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | | | 290 | 268 |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | | | | |
| Autres charges | | | 28 | 27 |
| Total des charges d'exploitation | | | 5 743 | 5 458 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | | | 2 377 | 2 225 |
| Produits financiers | | | | |
| Produits financiers de participations | | | 12 543 | 19 469 |
| Autres intérêts et produits assimilés | | | 967 | 840 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | | | |
| Différence positive de change | | | 373 | 143 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | 8 | 155 |
| Total des produits financiers | | | 13 890 | 20 607 |
| Charges financières | | | | |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | | | 869 | 13 000 |
| Intérêts et charges assimilés | | | 1 758 | 1 441 |
| Différence négative de change | | | 825 | 478 |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | 96 | 5 |
| Total des charges financières | | | 3 548 | 14 924 |
| RÉSULTAT FINANCIER | Note 14 | | 10 342 | 5 683 |
| RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS | | | 12 719 | 7 908 |
| Produits exceptionnels | | | | |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | | | | 1 608 |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | | | 16 | |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | | 297 | 240 |
| Total des produits exceptionnels | | | 313 | 1 848 |
| Charges exceptionnelles | | | | |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | | | 4 553 | 2 005 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | | | 16 | 532 |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | | | 4 010 | 112 |
| Total des charges exceptionnelles | | | 8 579 | 2 649 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | Note 15 | | - 8 266 | - 801 |
| Impôts sur les bénéfices | Note 16 | | 2 684 | - 287 |
| TOTAL DES PRODUITS | | | 25 008 | 29 851 |
| TOTAL DES CHARGES | | | 17 870 | 23 031 |
| RÉSULTAT NET | | | 7 137 | 6 820 |

III FLUX DE TRÉSORERIE DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 | |
|--|----------------|-----------------|---------|
| RÉSULTAT NET | 7 137 | 6 820 | |
| Dotations nettes aux amortissements | 290 | 268 | |
| Dotations nettes aux provisions | 4 582 | 12 872 | |
| Plus values ou moins values de cessions | | - 1 074 | |
| CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE | 12 009 | 18 886 | |
| Variation des stocks nets de provisions | | | |
| Variation des créances clients nettes de provisions | - 457 | 442 | |
| Variation des dettes fournisseurs | 16 | - 115 | |
| Variation des autres créances et dettes | - 1 492 | - 28 | |
| Variation du Besoin en Fonds de Roulement | - 1 933 | 299 | |
| Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation | 10 076 | 19 185 | |
| Acquisitions d'immobilisations | - 892 | - 337 | |
| Cessions d'immobilisations | 16 | 1 607 | |
| Investissements nets | - 876 | 1 270 | |
| Investissement net financier | - 4 159 | - 17 786 | |
| Variation de trésorerie issue des opérations d'investissement | - 5 035 | - 16 516 | |
| Nouveaux emprunts | 15 000 | 4 000 | |
| Remboursements emprunts | - 6 945 | - 6 164 | |
| Remboursements des avances conditionnées | | | |
| Dividendes versés | - 4 408 | - 3 903 | |
| Autres augmentations des capitaux propres | | | |
| Variation issue des opérations de financement | 3 647 | - 6 067 | |
| Incidence des écarts de conversion | | | |
| VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE | 8 688 | - 3 398 | |
| TRÉSORERIE à l'ouverture de l'exercice | - 4 041 | - 643 | |
| TRÉSORERIE à la clôture de l'exercice | Note 21 | 4 647 | - 4 041 |

IV VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

| | Nombre d'actions | Capital social | Primes | Réserves | Report à nouveau | Résultat de l'exercice | Provisions réglementées | Total |
|--|------------------|----------------|--------------|---------------|------------------|------------------------|-------------------------|---------------|
| Situation au 31/12/2006 | 2 032 875 | 12 604 | 9 873 | 29 473 | 188 | 12 017 | 103 | 64 258 |
| Dotation nette provisions réglementées | | | | | | | - 84 | - 84 |
| Affectation du résultat 2006 | | | | 12 205 | - 188 | -12 017 | | 0 |
| Dividendes distribués | | | | - 4 066 | | | | - 4 066 |
| Dividendes actions propres | | | | | 163 | | | 163 |
| Résultat exercice 2007 | | | | | | 6 820 | | 6 820 |
| Situation au 31/12/2007 | 2 032 875 | 12 604 | 9 873 | 37 613 | 163 | 6 820 | 19 | 67 092 |
| Dotation nette provisions réglementées | | | | | | | - 1 | - 1 |
| Affectation du résultat 2007 | | | | 6 983 | - 163 | - 6 820 | | 0 |
| Dividendes distribués | | | | - 4 676 | | | | - 4 676 |
| Dividendes actions propres | | | | | 268 | | | 268 |
| Résultat exercice 2008 | | | | | | 7 137 | | 7 137 |
| Situation au 31/12/2008 | 2 032 875 | 12 604 | 9 873 | 39 920 | 268 | 7 137 | 18 | 69 821 |

V ANNEXE AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

1 - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement CRC n°99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels achetés à des prestataires de services en informatique sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans. Les brevets sont amortis sur une durée de 20 ans.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements économiques pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité et des conditions probables d'utilisation des biens :

- constructions : 30 ans
- agencements et aménagements : 10 ans
- matériel industriel et moules : 2 à 10 ans
- matériel de transport : 4 à 5 ans
- matériel de bureau : 10 ans
- matériel informatique : 2 à 5 ans.

Certains matériels font l'objet d'un amortissement dégressif. Le complément par rapport à l'amortissement linéaire est traité comme dérogatoire ; il est comptabilisé en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées.

2.3 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont valorisés au coût historique d'acquisition hors frais accessoires comptabilisés en charges. A la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité pour la société. Si nécessaire, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est évaluée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale et à la valeur consolidée de l'entreprise. La valeur consolidée de l'entreprise est comparée à sa valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

2.4 ACTIONS PROPRES

La totalité des actions propres est comptabilisée en titres immobilisés, y compris celles du contrat de liquidité. Les excédents du contrat destiné aux opérations de régularisation des cours sont comptabilisés dans le compte "Autres créances immobilisées".

2.5 CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes en euros sont valorisées à leur valeur nominale ; celles en devises sont converties au cours du 31 décembre de l'année ou à leur cours de couverture s'il y a lieu. Les créances sont dépréciées, le cas échéant, pour tenir compte des risques de non recouvrement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque.

2.6 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, calculée par catégorie de titres, est inférieure à la valeur comptable.

2.7 DISPONIBILITÉS

Les disponibilités des devises "out" sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'année. Les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice.

2.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques prud'homaux comprennent les débours estimés par la société au vu des demandes relatives aux actions introduites. Les provisions pour risques relatifs aux filiales sont évaluées en fonction de leur situation nette négative.

2.9 INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

La société participe à la constitution des retraites de son personnel. L'ensemble des engagements sociaux et de retraite est compris dans les engagements hors bilan. Ils correspondent aux indemnités, charges sociales comprises, qui seraient allouées au personnel à l'âge de 60 ans pour les non cadres et de 65 ans pour les cadres, compte tenu du taux de rotation et de la probabilité de présence. Le calcul a fait l'objet d'une actualisation au taux de 5,30% et d'une revalorisation salariale de 2,5% pour les non cadres et de 3% pour les cadres. Il intègre un taux de charges sociales de 45%.

2.10 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La société a procédé à des garanties de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette. Elle se couvre, également, pour des risques de changes liés aux variations monétaires. À ce titre, les résultats dégagés sur les couvertures de taux et de changes sont comptabilisés en résultat financier.

2.11 DISTINCTION ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2.12 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie, dont la variation est analysée dans le tableau de flux de trésorerie, prend en compte, outre les soldes bancaires créditeurs, les disponibilités et les valeurs mobilières de placement, les avances nettes de trésorerie aux filiales.

2.13 CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Il a été fait application de la nouvelle réglementation comptable relative aux attributions d'actions gratuites (Règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008). L'impact de ce changement a été comptabilisé en résultat pour un montant de 17 K€. Les informations relatives au programme d'attribution d'actions gratuites sont données au paragraphe 8.

3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

3.1 MOUVEMENTS SUR LES IMMOBILISATIONS

| Rubriques | Valeur brute au 01/01/2008 | Acquisitions | Virements poste à poste | Cessions | Valeur brute au 31/12/2008 |
|--------------------------------------|----------------------------|--------------|-------------------------|-----------|----------------------------|
| Logiciels | 1 587 | 134 | 21 | 32 | 1 710 |
| Brevets | 481 | | | | 481 |
| Terrains | 109 | | | | 109 |
| Constructions | 883 | | | | 883 |
| Autres immobilisations corporelles | 587 | 77 | | 56 | 608 |
| Immobilisations corporelles en cours | | 650 | | | 650 |
| Avances et acomptes | | 31 | - 21 | | 10 |
| Total | 3 647 | 892 | | 88 | 4 451 |

3.2 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

| Rubriques | Au 01/01/2008 | Augmentations | Diminutions | Au 31/12/2008 |
|------------------------------------|---------------|---------------|-------------|---------------|
| Logiciels | 1 330 | 182 | - 32 | 1 480 |
| Brevets | 208 | | | 208 |
| Constructions | 771 | 18 | | 789 |
| Autres immobilisations corporelles | 419 | 90 | - 56 | 453 |
| Total | 2 728 | 290 | - 88 | 2 930 |

4 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

4.1 PARTICIPATIONS

| Rubriques | Au 01/01/2008 | Augmentations | Diminutions | Au 31/12/2008 |
|----------------|---------------|---------------|-------------|---------------|
| Valeurs brutes | 98 151 | | | 98 151 |
| Provisions | 13 000 | | | 13 000 |
| Valeurs nettes | 85 151 | | | 85 151 |

4.2 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

| Rubriques | Au 01/01/2008 | Augmentations | Diminutions | Au 31/12/2008 |
|------------------------------------|---------------|---------------|-------------|---------------|
| Titres immobilisés | 2 018 | 4 711 | - 355 | 6 374 |
| Autres créances immobilisées | 232 | | - 197 | 35 |
| Autres immobilisations financières | 21 | | - 16 | 5 |
| Valeurs brutes | 2 271 | 4 711 | - 568 | 6 414 |
| Provisions | | 867 | | 867 |
| Valeurs nettes | 2 271 | 3 844 | - 568 | 5 547 |

Les titres immobilisés sont constitués de 171 806 actions propres, dont 7 411 issues du contrat de liquidité et 2 600 attribuées aux salariés. Leur valeur de réalisation à la clôture de l'exercice s'élève à 5 507 K€.

5 - CRÉANCES

La répartition des créances selon leurs échéances, les créances concernant les entreprises liées et les produits à recevoir, sont présentés dans le tableau ci-après :

| Rubriques | Montant brut au bilan | Effets à encaisser | Entreprises liées | Produits à recevoir | Montant à plus d'un an |
|---------------------------------------|-----------------------|--------------------|-------------------|---------------------|------------------------|
| Créances clients et comptes rattachés | 1 160 | | 1 145 | 486 | |
| Autres créances | 21 634 | | 18 260 | 3 374 | |

Parmi les autres créances figurent une créance sur Veripack de 15 024K€ dépréciée pour un montant de 4 000 K€ à hauteur de la situation nette négative de Veripack.

6 - VALEURS MOBILIÈRES

Les valeurs mobilières de placement, au 31/12/2007, sont constituées de dépôt à terme en devises.

7 - CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement des frais généraux.

8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital est composé de 2 032 875 actions d'une valeur nominale de 6,20 €. L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites. Les actions sont attribuées définitivement après un délai de 2 ans et sont librement cessibles après un délai de 4 ans à compter de la date d'attribution initiale.

| Programme d'attribution d'actions gratuites | Plan 1 | Plan 2 |
|--|------------|------------|
| Date de l'assemblée | 02/06/2006 | 02/06/2006 |
| Date du Conseil d'Administration | 10/01/2007 | 20/02/2008 |
| Délai d'attribution des actions | 2 ans | 2 ans |
| Nombre d'actions attribuées | 1 550 | 1 050 |
| Nombre de bénéficiaires | 3 | 3 |
| Passif enregistré au bilan | 35 K€ | 12 K€ |
| Nombre d'actions propres affectées à l'attribution | 1 550 | 1 050 |
| Valeur des actions propres destinées à être attribuées | 35 K€ | 24 K€ |
| Charges comptabilisées au cours des exercices précédents | | |
| Charges comptabilisées au cours de l'exercice | 35 K€ | 12 K€ |

La charge de l'exercice est déterminée en fonction du prix d'achat des actions propres à attribuer. Les actions destinées à être attribuées aux salariés sont classées en titres immobilisés (cf 4.2).

9 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre, les mouvements affectant les provisions pour risques et charges sont les suivants :

| | Solde à l'ouverture | Dotations de l'exercice | Reprise de l'exercice | | Solde à la clôture |
|-------------------------|---------------------|-------------------------|-----------------------|---------------------|--------------------|
| | | | Montant utilisé | Montant non utilisé | |
| Résultat exceptionnel : | | | | | |
| Litiges prud'hommes | 286 | 102 | - 97 | | 291 |
| Divers | 244 | | - 48 | | 196 |
| Au 31/12/2007 | 530 | 102 | - 145 | | 487 |
| Résultat exceptionnel : | | | | | |
| Litiges prud'hommes | 291 | | - 291 | | 0 |
| Divers | 196 | 6 | | | 202 |
| Au 31/12/2008 | 487 | 6 | - 291 | | 202 |

10 - DETTES

La répartition des dettes selon leurs échéances, le détail des effets à payer, les dettes concernant les entreprises liées et les charges à payer, sont présentés dans le tableau ci-après :

| Dettes | Brut | Effets à payer | Entreprises liées | Charges à payer | à 1 an au plus | de 1 à 5 ans | à plus de 5 ans |
|--|--------|----------------|-------------------|-----------------|----------------|--------------|-----------------|
| Emprunts ⁽¹⁾ et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾ | 24 219 | | | 90 | 7 231 | 16 988 | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 255 | 9 | 11 | 121 | 255 | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 2 | | | | | | |
| Dettes fiscales et sociales | 912 | | | 630 | 912 | | |
| Autres dettes ⁽³⁾ | 17 857 | | 17 830 | 348 | 17 857 | | |
| ⁽¹⁾ Emprunts souscrits en cours d'exercice | 15 000 | | | | | | |
| ⁽¹⁾ Emprunts remboursés en cours d'exercice | 6 945 | | | | | | |
| ⁽²⁾ Dont : | | | | | | | |
| - à 2 ans maximum à l'origine | 223 | | | | | | |
| - à plus de 2 ans à l'origine | 23 996 | | | | | | |
| ⁽³⁾ Envers les associés personnes physiques | 0 | | | | | | |

La société s'est engagée à respecter un certain nombre de ratios financiers consolidés. Ces ratios sont respectés au 31/12/2008.

11 - ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

L'impôt payé au titre des charges non déductibles de l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Base organique : 12 K€

Taux d'imposition : 33,33%

Allègement de la dette future d'impôts : 4 K€

12 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est essentiellement représenté par les redevances perçues auprès des sociétés filiales, et par les loyers.

13 - CHARGES DE PERSONNEL

13.1 EFFECTIFS

La ventilation par catégorie de l'effectif moyen est présentée dans le tableau ci-après :

| Personnel salarié | 2008 | 2007 |
|----------------------------|-----------|-----------|
| Cadres | 20 | 21 |
| Administratifs et Maîtrise | 10 | 12 |
| Total | 30 | 33 |

13.2 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2008 aux organes de direction du Groupe Guillin à raison de leur fonction dans les sociétés contrôlées s'élèvent à 0,3 M€, net de charges et d'impôts.

14 - RÉSULTAT FINANCIER

- Charges financières : 3 548 K€ dont 675 K€ versés aux sociétés filiales et 867 K€ au titre de la dépréciation des titres d'autocontrôle.

- Produits financiers : 13 890 K€ dont 13 295 K€ versés par les sociétés filiales comprenant 12 543 K€ de dividendes.

15 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

| | 31/12/2008 |
|--|--------------|
| Charges exceptionnelles | 8 579 |
| dont : | |
| sur opérations de gestion ⁽¹⁾ | 4 553 |
| sur opérations en capital | 16 |
| amortissements dérogatoires | 6 |
| dépréciation des immobilisations | |
| dotations aux provisions pour risques exceptionnels ⁽²⁾ | 4 004 |
| Produits exceptionnels | 313 |
| dont : | |
| sur opérations de gestion | |
| sur opérations en capital | 16 |
| amortissements dérogatoires | 6 |
| reprise de provisions pour risques exceptionnels | 291 |

⁽¹⁾ Correspond pour 4 400 K€ à une subvention accordée à Veripack Embalajes.

⁽²⁾ Correspond pour 4 000 K€ à une dépréciation du compte courant avec Veripack Embalajes.

16 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Impôts sur le résultat courant / exceptionnel :

| 31/12/2008 | Résultat courant | Résultat exceptionnel |
|--------------|------------------|-----------------------|
| Avant impôts | 12 719 | - 8 266 |
| Impôts | - 71 | 2 755 |
| Après impôts | 12 648 | - 5 511 |

17 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

17.1 ENGAGEMENTS REÇUS

L'abandon de créances d'un montant de 2 000 K€ consenti à la filiale Dynaplast en 2005 est assorti d'une clause dite de retour à meilleure fortune.

17.2 ENGAGEMENTS DONNÉS

Dettes garanties par des sûretés réelles :

| Types | Biens donnés en garantie | Montant de la dette |
|--------------|--------------------------|---------------------|
| Hypothèque | Bâtiments | Néant |
| Nantissement | Matériels | Néant |
| Nantissement | Titres | 1 192 |

Avals et cautions donnés à des sociétés filiales :

1 502 K€.

Lettres de confort données à des sociétés filiales :

23 788 K€.

17.3 AUTRES ENGAGEMENTS

L'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite (y compris charges sociales) s'élève à 294 K€. Aucune provision pour risques et charges n'est comptabilisée à ce titre. Le droit individuel à formation (DIF) est reconnu à tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée et disposant d'une durée d'ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise. Ce droit est de 20 heures par an cumulables sur 6 ans, soit une limite maximale de 120 heures. Au 31/12/2008, le montant de l'engagement relatif au DIF est estimé à 90 K€ correspondant à un total de solde de droits de 2 353 heures.

17.4 RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

La SA Groupe Guillin gère ses risques de taux et de change dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie centralisée. En aucun cas, elle ne prend des risques spéculatifs. Les instruments dérivés utilisés au 31/12/2008 sont présentés dans les tableaux suivants :

17.4.1 Les opérations sur les taux

| | Date de mise en place | Monnaie | Montant des capitaux | Ventilation | | Juste valeur | |
|---|-----------------------|---------|----------------------|-------------|------------|--------------|----------|
| | | | | à - d'l an | à + d'l an | 31/12/08 | 31/12/07 |
| Swap Euribor 3 mois + 0,75 précompté contre Libor 12 mois dollar + 0,26 postcompté pendant 3 ans puis Euribor 3 mois + 0,26 amortissable semestriellement sur 7 ans : | 11/12/2001 | EUR | | | | 0 | 5 |
| Swap Euribor 3 mois contre (3,70% x 50%) + (Euribor 3 mois x 50%) avec un Cap à 3,70%. Durée 5 ans : | 10/03/2003 | EUR | | | | 0 | 15 |
| Swap Euribor 3 mois contre taux fixe de 3,65%. Annulable tous les 3 mois par la banque Montant au 31/12/2007 : 2 500 K€ | 01/12/2007 | EUR | | | | 0 | - 13 |
| Total | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 |

17.4.2 Les opérations sur les devises

Aucune opération sur les devises n'est en cours à la clôture, en 2007 et 2008.

18 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La société Groupe Guillin consolide :

Par intégration globale, les sociétés filiales suivantes :

- Guillin Emballages
- Dynaplast
- Nespak
- Socamel UK
- Cidelcem
- Guillin España
- Anis Opakowania
- Premier Packaging
- Alphaform
- GPI UK
- Socamel Technologies
- Rescaset Concept
- Guillin Italia
- Guillin Portugal
- Veripack Embalajes

Par la méthode de la mise en équivalence, la société suivante :

- Form'Plast

19 - INTÉGRATION FISCALE

La société Groupe Guillin, détenant à plus de 95% les sociétés filiales Guillin Emballages, Alphaform, Dynaplast et Socamel Technologies a opté pour le régime de l'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale pour les sociétés filiales Guillin Emballages, Alphaform, Dynaplast et Socamel Technologies est établie de sorte que la charge d'impôt supportée par les sociétés intégrées soit la même qu'en absence d'intégration. L'économie de trésorerie, réalisée grâce aux déficits, est prise en compte immédiatement dans le résultat des sociétés déficitaires.

- Impôt comptabilisé : 2 683 616 Euros (charge)
- Impôt théorique : 0 Euro (en l'absence d'intégration fiscale)
- Créance d'impôt à la clôture de l'exercice : 3 136 603 Euros.

20 - FILIALES ET PARTICIPATIONS – VALEURS MOBILIÈRES

| Filiales et Participations | Capital | Autres capitaux propres | Quote-part de capital détenu en % | Valeur d'inventaire des titres détenus | | Prêts et avances accordés | Cautions et avals donnés | Chiffre d'affaires du dernier exercice | Résultat du dernier exercice | Dividendes encaissés sur l'exercice |
|--|---------|-------------------------|-----------------------------------|--|---------------|---------------------------|--------------------------|--|------------------------------|-------------------------------------|
| | | | | Brute | Nette | | | | | |
| Filiales détenues à plus de 50 % | | | | | | | | | | |
| Guillin Emballages | 11 083 | 32 568 | 99,99 | 11 047 | 11 047 | | 79 153 | 7 562 | 7 171 | |
| Alphaform | 1 236 | 20 212 | 99,96 | 11 411 | 11 411 | 700 | 51 908 | 2 056 | 2 317 | |
| Dynaplast | 8 641 | 9 447 | 99,99 | 16 140 | 16 140 | | 42 436 | 372 | 362 | |
| Nespak | 2 100 | 13 169 | 100,00 | 6 920 | 6 920 | | 58 460 | 1 334 | 1 610 | |
| Cidelcem ⁽¹⁾ | 500 | - 700 | 100,00 | 0 | 0 | 110 | 0 | - 4 | | |
| Rescaset Concept | 800 | 5 285 | 99,99 | 13 348 | 13 348 | | 35 057 | 610 | 725 | |
| Socamel Technologies | 5 000 | 6 002 | 100,00 | 28 037 | 20 037 | | 32 272 | 981 | 346 | |
| Veripack Embalajes ⁽²⁾ | 460 | - 4 463 | 100,00 | 5 000 | 0 | 11 025 | 29 012 | - 8 786 | | |
| Anis Opakowania | 20 000 | 5 703 | 99,98 | 5 367 | 5 367 | 2 250 | 1 502 | 46 268 | 1 042 | |
| | (KPLN) | (KPLN) | | | | | (KPLN) | (KPLN) | | |
| Filiales détenues à moins de 50 % | | | | | | | | | | |
| Form'Plast | 50 | 1 388 | 30,00 | 750 | 750 | | 16 043 | 197 | | |
| Total filiales et participations | | | | 98 020 | 85 020 | | | | | |
| Titres immobilisés | | | | | | | | | | |
| Actions propres | | | | 6 374 | 5 507 | | | | | |
| Sicav monétaires | | | | 35 | 35 | | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | | | | | | | | | | |
| Sicav monétaires | | | | | | | | | | |
| Total valeurs mobilières | | | | 104 429 | 90 562 | | | | | |

La valeur d'utilité des sociétés reste supérieure à la valeur de leurs titres.

⁽¹⁾ La situation nette négative a fait l'objet d'une provision pour risques et charges au 31 décembre 2008.

⁽²⁾ L'avance faite à Veripack de 15 024K€ est dépréciée pour un montant de 4 000 K€ à hauteur de la situation nette négative de Veripack.

21 - RÉCONCILIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DU TABLEAU DES FLUX

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|--------------|----------------|
| Banques créditrices ⁽¹⁾ | - 223 | - 1 928 |
| Valeurs mobilières de placements et disponibilités | 2 160 | 4 561 |
| Avances de trésorerie nettes aux filiales | 2 710 | - 6 674 |
| Total | 4 647 | - 4 041 |

⁽¹⁾ Compris dans les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

VI RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

| Nature des indications | 31/12/2004 | 31/12/2005 | 31/12/2006 | 31/12/2007 | 31/12/2008 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| Capital social | 12 603 825 | 12 603 825 | 12 603 825 | 12 603 825 | 12 603 825 |
| Nombre des actions ordinaires existantes | 2 032 875 | 2 032 875 | 2 032 875 | 2 032 875 | 2 032 875 |
| 2- OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 6 217 604 | 6 847 826 | 7 254 344 | 7 467 691 | 7 594 610 |
| Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation | | | | | |
| aux amortissements et provisions | 12 414 387 | 9 615 614 | 12 598 459 | 20 247 532 | 9 325 848 |
| Impôts sur les bénéfices | - 278 772 | 34 982 | - 520 066 | - 286 710 | 2 683 616 |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice | | | | | |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotation | | | | | |
| aux amortissements et provisions | 9 033 466 | 11 838 780 | 12 017 493 | 6 820 261 | 7 137 177 |
| Résultats distribués | 3 252 600 | 4 065 750 | 4 065 750 | 4 065 750 | 4 675 613 |
| 3 - RÉSULTAT PAR ACTION | | | | | |
| Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation | | | | | |
| aux amortissements et provisions | 5,97 | 4,75 | 5,94 | 9,82 | 5,91 |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotation | | | | | |
| aux amortissements et provisions | 4,44 | 5,82 | 5,91 | 3,35 | 3,51 |
| Dividende distribué à chaque action | 1,60 | 2,00 | 2,00 | 2,00 | 2,30 |
| 4 - PERSONNEL | | | | | |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | 32 | 34 | 34 | 33 | 30 |
| Montant de la masse salariale de l'exercice | 2 090 005 | 2 177 498 | 2 285 167 | 2 476 142 | 2 318 249 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice | 827 611 | 869 731 | 905 336 | 901 797 | 843 899 |

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

I ORDRE DU JOUR

À CARACTÈRE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2008 incluant le rapport de gestion du Groupe consolidé,
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce,
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
- Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce,
- Affectation du résultat,
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs,

- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions,

- Renouvellement des mandats de deux administrateurs,

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L225-209 du Code de commerce pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.
- Pouvoirs pour formalités.

II PROJET DE RÉSOLUTIONS

À CARACTÈRE ORDINAIRE

Première résolution Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 7 137 176,74 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. Elle approuve enfin le montant global s'élevant à 22 775 euros des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés et dont l'incidence fiscale, au plan de cet impôt lui-même a représenté 7 592 euros.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

Elle donne également quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

Deuxième résolution Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires

aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 8 389 337,36 euros (dont part du groupe : 8 388 054,75 euros).

Troisième résolution Convention des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce

L'Assemblée Générale approuve les Conventions visées par les dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce et présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes

Quatrième résolution Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 7 137 176,74 euros de la manière suivante :

- aux actionnaires, à titre de dividendes, pour 4 065 750 euros après prélèvement du report à nouveau pour 267 784,40 euros
 - le solde, soit 3 339 211,14 euros étant affecté à la réserve ordinaire.
- Par conséquent, le dividende revenant à chaque action est fixé à 2,00 euros.

La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts. Certaines personnes physiques peuvent opter pour le prélèvement libératoire au taux de 18 % en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts. Ce dividende sera payé le 15 juin 2009.

L'Assemblée Générale décide, compte tenu de la détention par la société d'une partie de ses propres actions, que le dividende revenant aux actions auto-détenues, et non versé de ce fait, sera affecté au compte "report à nouveau".

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

| Au titre de l'exercice | Revenus éligibles à la réfaction | | Revenus non éligibles à la réfaction |
|------------------------|----------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|
| | Dividendes | Autres revenus distribués | |
| 2007 | 2,30 | NÉANT | NÉANT |
| 2006 | 2,00 | NÉANT | NÉANT |
| 2005 | 2,00 | NÉANT | NÉANT |

Cinquième résolution Jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe à la somme de 33.250 euros le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration.

Cette décision applicable à l'exercice antérieur sera maintenue jusqu'à décision contraire.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-45 du Code de commerce, il appartient au Conseil d'Administration de répartir le montant global annuel des jetons de présence entre ses membres.

Sixième résolution Autorisation à donner au conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme de rachat d'actions proposé, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le

capital social soit sur la base du capital actuel, 2.032.875 actions, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2008 pour la partie non utilisée et la période non écoulée.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI du 23 septembre 2008 admise par l'AMF,

- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance interne et/ou externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration,

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée des actionnaires dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire,

- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation en vigueur.

La société n'entend pas recourir à des produits dérivés ou mécanismes optionnels.

Le prix maximum d'achat est fixé à 110 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 22 361 570 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Septième résolution Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bertrand Guillin

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, le mandat d'administrateur de Monsieur Bertrand Guillin.

Huitième résolution Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Jeannine Huot-Marchand

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, le mandat d'administrateur de Madame Jeannine Huot-Marchand.

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Neuvième résolution Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

- Des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux,
- Et/ou certains des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement

ne pourra dépasser 10 % du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le Conseil d'Administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans. En outre, les bénéficiaires devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années.

Le Conseil d'Administration a la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.

En outre, tous pouvoirs lui sont conférés à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,

- Le cas échéant :

- constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
- décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
- procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution
- prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
- et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte renonciation expresse des actionnaires à leurs droits à la fraction des réserves, primes et bénéfices à incorporer au capital pour permettre la libération des actions attribuées.

Elle est donnée pour une durée de trente huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle met fin à la précédente autorisation.

Dixième résolution Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L225-209 du Code de commerce

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- de fixer à 24 mois à compter de la présente assemblée, soit jusqu'au 5 juin 2011, la durée de validité de la présente autorisation,
- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Onzième résolution Formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

1. Tout actionnaire, sur simple justification de son identité et quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'Assemblée Générale Mixte, d'y voter par correspondance, ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale Mixte par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire, ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale Mixte à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers, en annexe du formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée Générale Mixte et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale Mixte à zéro heure, heure de Paris.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande par écrit au siège social de la Société, au plus tard six jours avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale. Pour être pris en compte, ce formulaire, complété et signé, devra être parvenu au siège social trois jours au moins avant la date de l'assemblée Générale Mixte.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée Générale Mixte ou de s'y faire représenter.

2. La Société tient à la disposition des actionnaires des formulaires de procuration ou des formulaires de vote à distance, accompagnés des documents qui doivent y être annexés, sur simple demande écrite adressée au siège social de la Société. Cette demande devra être reçue ou déposée au siège social de la Société au plus tard six jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Mixte.

3. Les demandes d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires remplissant les conditions prévues par les articles L 225-105 et R 225-71 du Code de Commerce doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à compter de la publication du présent avis et jusqu'à 25 jours (calendaires) avant l'Assemblée Générale Mixte, soit au plus tard le 11 mai 2009.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentés par les actionnaires.

Le Conseil d'Administration

III ACTIONNARIAT - DIRECTION - CONTRÔLE

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Situation au 02.03.2009 La répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

| Actionnaires à plus de 3 % du capital | Capital | | Droits de vote AGM* | | Droits de vote "théoriques" |
|---------------------------------------|------------------|-----------------|---------------------|-----------------|-----------------------------|
| | Actions | % | Nombre | % | |
| SC La Brayère ⁽¹⁾ | 405 740 | 19,96 % | 405 740 | 21,57 % | 405 740 |
| SC L'Atelier ⁽²⁾ | 367 403 | 18,07 % | 367 403 | 19,53 % | 367 403 |
| SC Le Château ⁽³⁾ | 358 199 | 17,62 % | 358 199 | 19,04 % | 358 199 |
| | 1 131 342 | 55,65 % | 1 131 342 | 60,14 % | 1 131 342 |
| Groupe Guillin | 171 700 | 8,45 % | 0 | 0 % | 171 700 |
| Fonds Commun Stock Picking | 172 000 | 8,46 % | 172 000 | 9,14 % | 172 000 |
| FCP Agressor | 191 300 | 9,41 % | 191 300 | 10,17 % | 191 300 |
| Caceis Bank Luxembourg | 96 489 | 4,75 % | 96 489 | 5,13 % | 96 489 |
| FCP CDC PME Croissance | 68 727 | 3,38 % | 68 727 | 3,65 % | 68 727 |
| Public | 201 317 | 9,90 % | 221 408 | 11,77 % | 221 408 |
| | 901 533 | 44,35 % | 794 924 | 39,86 % | 921 624 |
| Total | 2 032 875 | 100,00 % | 1 881 266 | 100,00 % | 2 052 966 |

* Un droit de vote double est attribué aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis 4 ans au nom du même actionnaire (article 34 des statuts).

⁽¹⁾ ⁽²⁾ ⁽³⁾ SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château agissent de concert.

ADMINISTRATION, DIRECTION, CONTRÔLE

| Conseil d'administration | Principales autres fonctions | |
|---|---|------------------------------|
| Président : François Guillin | Président des Sociétés Guillin Emballages, Alphaform, Dynaplast, Nespak, Socamel Technologies, Rescaset Concept et Guillin Italia. Gérant des Sociétés Guillin España, Guillin Portugal et Cidelcem. Administrateur des sociétés GPI UK, Premier Packaging et Socamel UK. | |
| Administrateurs : | | |
| Sophie Guillin-Frappier | Administrateur des Sociétés Nespak et Guillin Italia. Présidente de la Gérance de la Société Anis Opakowania. | |
| Bertrand Guillin | Administrateur des Sociétés Nespak et Guillin Italia. | |
| André Ramousse | Administrateur de la Société Groupe Ramousse. | |
| Christine Guillin | Administrateur des Sociétés Nespak et Guillin Italia. | |
| Jeannine Huot-Marchand | | |
| Direction : | | |
| Président Directeur Général : | François Guillin. | |
| Directeurs Généraux Délégués : | Sophie Guillin-Frappier, Bertrand Guillin. | |
| Contrôle | Date de nomination ou de renouvellement | Date de fin de mandat |
| Commissaires aux comptes titulaires : | | |
| - GRANT THORNTON 42, avenue Georges Pompidou 69442 Lyon Cedex 03 représenté par Monsieur François Pons | 06/06/2008 | AG 2014 (cptes ex. 2013) |
| - KPMG AUDIT KPMG S.A. I, cours Valmy 92923 Paris La Défense Cedex représenté par Monsieur Alphonse Delaroque | 06/06/2008 | AG 20104 (cptes ex. 2013) |
| Commissaires aux comptes suppléants : | | |
| - IGEC 3, rue Léon Jost 75017 Paris représenté par Monsieur Victor Amselem | 06/06/2008 | AG 2014 (cptes ex. 2013) |
| - Monsieur Didier Thibaut de Menonville 29 avenue de villiers 75000 Paris | 06/06/2008 | AG 2014 (cptes ex. 2013) |

Responsables de l'information :

- Financière : Charles Maignien - Tél. 03 81 40 22 76
- Juridique : Michèle Weigel - Tél. 03 81 40 23 27

IV DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 5 juin 2009

BILAN DU PRÉCÉDENT PROGRAMME

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 1^{er} juin 2008 au 28 février 2009.

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe et indirecte : 8,45 %.

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : néant.

Nombre de titres détenus en portefeuille au 28 février 2009 : 171 700.

Valeur comptable du portefeuille : 6 363 926 €.

Valeur de marché du portefeuille : 5 837 800 €.

| Évolution du cours de l'action | Actions Groupe Guillin | |
|--------------------------------------|------------------------|------------------|
| | Achats | Ventes |
| Nombre de titres | | |
| contrat de liquidités | 2 740 | 1 920 |
| contrat de croissance externe | 54 563 | 0 |
| Total | 57 303 | 1 920 |
| Cours moyen de la transaction | | |
| contrat de liquidités | 48,72 | 50,44 |
| contrat de croissance externe | 39,93 | - |
| Total | 40,35 | 50,44 |
| Montants | | |
| contrat de liquidités | 133 482,26 | 96 849,59 |
| contrat de croissance externe | 2 178 831,00 | - |
| Total | 2 312 313,26 | 96 849,59 |

Aucune position ouverte au cours de cette période.

Le nombre de titres détenus de manière directe et indirecte est de 171 700 actions, représentant 8,45 % du capital de la Société, dont :

- 7 305 actions détenues au titre de la régularisation des cours selon un contrat d'animation conclu avec la société de bourse EXANE BNP PARIBAS, affectées au compte

n° 502 121.

- 161 795 actions détenues en vue de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, affectées au compte n° 277 100

- 2 600 actions destinées à être attribuées gratuitement à des cadres dirigeants non mandataires sociaux.

NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Autorisation du programme : Assemblée générale du 5 juin 2009.

Titres concernés : Actions.

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % soit 203 287 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 171 700 (soit 8,45 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 31 587 actions (soit 1,55 % du capital) sauf à céder les titres déjà détenus.

Prix maximum d'achat : 110 euros.

Objectifs :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI du 23/09/08 admise par l'AMF;

- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance interne et/ou externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions, sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration,

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée des actionnaires dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire

- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 5 juin 2009 soit jusqu'au 5 décembre 2010.

I RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL RELATIVES AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ (EXERCICE 2008)

En application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, M François Guillin, Président Directeur Général du Groupe Guillin, rend compte dans le cadre du présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil relatives aux procédures de contrôle interne mises en place par la société.

OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne relatives aux processus opérationnels et fonctionnels en vigueur au sein du Groupe GUILLIN visent à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité, la sincérité et la régularité des enregistrements comptables, des comptes sociaux et consolidés qui en découlent.

Elles ont également pour objectifs de :

- assurer la protection du patrimoine de l'entreprise,
- identifier les risques encourus et d'en gérer les conséquences,
- contribuer à réduire les risques d'erreurs ou de fraudes,
- s'assurer de la qualité des informations produites,
- vérifier la conformité aux lois et aux réglementations,
- contrôler l'application des instructions de la direction,
- s'assurer de l'amélioration continue des performances.

Néanmoins, comme tout dispositif de contrôle, le système de contrôle interne du Groupe GUILLIN ne peut fournir une garantie absolue que tous les risques sont éliminés.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES ORGANES DE DIRECTION

Groupe Guillin est une Société Anonyme à Conseil d'Administration dont la composition figure dans le rapport de gestion à la page numéro 67. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question relative à la bonne marche du Groupe, procède aux contrôles et aux vérifications qu'il juge opportuns.

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de six ans. Le décalage dans le temps des dates d'échéance des mandats de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements.

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que nécessaire pour statuer sur les décisions proposées par son Président. Au cours de l'exercice 2008, le Conseil d'Administration s'est réuni douze fois, l'ensemble des Membres du Conseil étant présent aux réunions. Un procès verbal est systématiquement établi à l'issue de chaque réunion.

Lors de sa réunion du 23 Décembre 2008, le Conseil d'Administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 Octobre 2008. Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans le fonctionnement du Conseil d'Administration et qu'il convient de les adopter. Toutefois, compte tenu de la structure du Groupe Guillin, le conseil d'administration n'a pas jugé utile d'avoir un comité des rémunérations dans la mesure où il est composé uniquement d'actionnaires majoritaires familiaux.

La fixation des salaires de l'ensemble des Dirigeants du Groupe Guillin est soumise à l'approbation du Président du Conseil d'Administration et qu'un tableau actualisé des rémunérations est tenu par la Direction des Affaires Sociales. La rémunération du Président est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

La rémunération globale des organes de direction est précisée dans le rapport de gestion à la page numéro 12.

La fonction de Directeur Général est assumée par le Président du Conseil d'Administration qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom du Groupe Guillin dans les seules limites de l'objet social des statuts de la société et des pouvoirs qui lui sont conférés. Il est assisté dans sa mission par Monsieur Bertrand Guillin et Madame Sophie Guillin-Frappier en qualité de Directeurs Généraux Délégués qui disposent des pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs qui leur sont conférés.

Groupe Guillin détient la totalité ou la quasi-totalité du capital de ses filiales. **Chaque filiale est sous la responsabilité d'un Directeur Général**, non mandataire

social, qui a pour mission de mettre en œuvre la politique, la stratégie et les valeurs définies par Groupe Guillin.

Groupe Guillin est une Holding qui définit et contrôle l'application de la stratégie du Groupe. La Holding est composée de 5 Directions (Opérationnelle, Juridique, Financière, Informatique et Affaires Sociales). Elle est appuyée par un **Comité de Direction** qui est composé de l'ensemble des Directeurs Généraux non mandataires sociaux des sociétés du Groupe et des directeurs de la holding Groupe Guillin. Ce comité est convoqué tous les 3 mois afin de :

- faire un point général sur l'état d'avancement des travaux en cours,
- faire une synthèse des résultats financiers en cours d'exercice,
- informer sur les nouveaux textes réglementaires applicables,
- réfléchir aux orientations et aux stratégies communes.

Les réunions du Comité de Direction abordent également les problématiques en matière d'hygiène, de sécurité, examinent les plans de prévention ainsi que le suivi des plans d'actions y afférant. Un Document Unique a été rédigé dans chacune des sociétés du Groupe avec pour objectif de lister l'ensemble des risques inhérents à l'activité industrielle et de lancer les actions permettant de réduire la gravité et/ou la probabilité d'occurrence du danger ; ce document est revu au moins une fois par an et après chaque événement le nécessitant.

Le Président du Conseil d'Administration également Directeur Général du Groupe Guillin est en relation permanente avec les Directeurs de la Holding (Opérationnel, Financier, Juridique, Affaires sociales et Informatique), les Directeurs Généraux des sociétés du Groupe et les Membres du Conseil d'Administration afin d'effectuer des points réguliers sur l'activité, d'échanger sur les orientations stratégiques et les problématiques rencontrées. Ces réunions ou échanges constituent des outils de pilotage essentiels permettant au Président de prendre des décisions rapides, adaptées et cohérentes.

LES MODALITÉS RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES SONT PRÉCISÉES AUX ARTICLES 28 À 42 DES STATUTS.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Les risques liés à l'activité du Groupe Guillin, notamment les risques économiques, risques de taux et de changes ainsi que les risques environnementaux sont abordés dans l'annexe des comptes consolidés du rapport annuel pages 27 et 28.

Les procédures de contrôle interne sont mises en

place en tenant compte de la culture et des principes d'action qui mettent en avant l'autonomie des filiales du Groupe. Le suivi permanent des procédures de contrôle s'inscrit dans le cadre des activités courantes de la Holding qui effectue des contrôles réguliers et systématiques en s'appuyant notamment sur les Directeurs Généraux des filiales et leur encadrement. La séparation des fonctions est un élément clé du contrôle interne. Le suivi de chaque opération est assuré au moyen d'un système de délégation de pouvoirs strict allant de la direction générale du Groupe aux directeurs des filiales.

Une Direction Générale Opérationnelle assure le suivi et l'accompagnement permanent de chacune des entités dans l'application des orientations stratégiques définies. Elle est chargée de s'assurer de la correcte application des procédures et de la bonne exécution des opérations. Elle assure le contrôle régulier et précis des performances de chaque filiale par le suivi d'indicateurs permettant une réactivité immédiate dans la prise de décision et la correction d'éventuelles faiblesses détectées.

Un budget annuel est réalisé au cours du dernier trimestre de l'année n-1 par chaque Directeur Général des filiales. Il est discuté avec les Directeurs Financier et Opérationnel puis approuvé par le Président. Le Directeur Général est, après accord, garant de son application.

La Direction Financière s'assure de l'exactitude des données comptables qui sont remontées par les filiales et a pour objectif de garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur.

L'établissement des comptes consolidés du Groupe Guillin est effectué par la Direction Financière qui remonte informatiquement l'ensemble des données transmises par les sociétés. L'arrêté des comptes des filiales est effectué sur la base des règles comptables énoncées dans un manuel de procédures qui recense l'ensemble des principes comptables et financiers du Groupe et ce, sous la responsabilité du Directeur Financier Groupe.

Manuel des procédures Groupe : des procédures internes sont en place que ce soit concernant la trésorerie, les demandes d'investissements, les engagements de dépenses d'entretien, les signatures et délégations de pouvoirs, les responsabilités en termes de sécurité informatique. Elles sont regroupées dans un manuel tenu à jour.

Un processus rigoureux de tableaux de bord constitue un élément fondamental du contrôle interne et du suivi des performances. Ces éléments permettent un suivi permanent des entités au travers d'indicateurs spécifiques dont la cohérence et la fiabilité sont revues par la Direction Financière Groupe.

Dans ce cadre, chaque société du Groupe prépare :

- un reporting journalier de chiffre d'affaires qui est consolidé par la holding chaque semaine,
- un compte rendu mensuel d'activité mentionnant les éléments structurels, conjoncturels et financiers de l'entreprise,
- un reporting mensuel comptable simplifié,
- un reporting trimestriel détaillé dont la forme est unique, centré sur un nombre précis d'indicateurs et d'éléments financiers. Il est remis à la Holding qui en effectue la consolidation.

Ces éléments constituent des outils essentiels de pilotage de l'activité du Groupe Guillin et de ses choix stratégiques. Ils permettent une réactivité immédiate face à toute dérive éventuelle en terme de gestion quotidienne, d'identification, d'analyse et de traitement des difficultés éventuellement rencontrées en cours d'année et ce, sans attendre la clôture semestrielle ou annuelle.

Cette organisation est complétée par les commissaires aux comptes qui vérifient puis certifient les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe sur une base annuelle et délivrent une attestation sur les comptes semestriels consolidés du Groupe. Après chaque audit, le Groupe relève l'ensemble des points et recommandations portées à leur connaissance par les commissaires aux comptes pour assurer la mise en place et le suivi d'actions correctrices.

La Direction informatique est responsable de la définition du schéma directeur du Groupe en termes d'organisation et d'architecture de système. Elle coordonne et encadre l'ensemble des moyens informatiques et fonctionne à travers une équipe dédiée au développement, au suivi et au maintien de l'ensemble des outils informatiques de chaque société du Groupe, assurant ainsi un fonctionnement sécurisé et indépendant. La Direction informatique fonctionne par pôle. Le premier gère l'ensemble des études et développement en assurant le suivi des nouveaux projets ainsi que la maintenance. Le deuxième pôle est chargé des réseaux et de la sécurité.

La Direction Juridique assure et est garante du respect de la réglementation juridique. Elle assiste et conseille les sociétés du Groupe dans les domaines juridiques tels que Droit des Sociétés, des Affaires et Economique afin de permettre une réactivité immédiate. Elle gère pour toutes les Sociétés du Groupe la propriété industrielle et est garante de l'ensemble des procédures en contrefaçon et concurrence déloyale.

Dans le domaine de l'assurance, elle est garante des procédures mises en place pour permettre au Risk Management d'identifier notamment les risques industriels, les réduire, les couvrir et améliorer l'allocation des ressources.

De plus, elle réalise une analyse bi-annuelle des risques latents chiffrés et non chiffrés de toutes les sociétés du

Groupe qui est remise au Président et aux commissaires aux comptes.

La Direction des Affaires sociales assure la définition et la coordination de la politique sociale du Groupe et sa déclinaison auprès de ses filiales (administration du personnel, formation, gestion des compétences et des carrières, rémunérations, relations sociales ...).

Elle a pour mission d'assister les sociétés du Groupe dans la mise en œuvre de toutes les nouvelles réglementations sociales. Elle est le garant de l'ensemble des procédures, du référentiel de paie et de ses évolutions.

Dans le cadre d'une politique sociale d'amélioration des performances individuelles de chaque salarié, Groupe Guillin s'attache à apporter une attention particulière à la gestion des compétences et pratique une politique de participation et d'intéressement des salariés au résultat de l'entreprise ainsi qu'un plan épargne entreprise. Il veille à la cohérence des rémunérations que ce soit en comparatif interne, régional et national.

ACTIONS RÉALISÉES SUR L'EXERCICE 2008 ET PLAN D'AMÉLIORATION

La mise en place et le déploiement d'un système de contrôle interne s'inscrit dans la durée. La Direction Générale du Groupe et les responsables opérationnels font évoluer de manière continue le dispositif en place. Les procédures décrites ci-dessus ont démontré jusqu'alors leur efficacité.

Sur l'exercice 2008, la Direction Financière a poursuivi sa revue globale des procédures en se concentrant sur une unité de langage commune et en travaillant sur la création d'un plan comptable Groupe aux normes IFRS. Cette action permettra d'harmoniser le mode de fonctionnement des sociétés et d'améliorer le benchmark interne. En terme d'effectif, le service financier s'est renforcé avec l'arrivée d'un nouveau collaborateur permettant de travailler davantage sur la séparation des tâches de trésorerie et d'accentuer la partie "contrôle et vérification".

L'amélioration permanente de notre outil informatique participe activement à la structuration de notre contrôle interne. Ainsi, le service informatique a développé de nombreux applicatifs permettant d'actualiser ou d'améliorer l'existant. La dématérialisation des relations avec nos clients notamment via l'EDI s'est accentuée nécessitant des développements spécifiques. Un système de sauvegarde centralisée pour la partie réseau a été installé. Enfin, il a été décidé de lancer fin 2008 un audit relatif à la sécurité informatique du Groupe dont les résultats nous sont parvenus fin février 2009. Les commentaires et remarques de cet audit sont en cours d'analyse et les éventuels correctifs seront mis en place sur l'exercice 2009. Les résultats de cet audit externe ont été communiqués aux commissaires aux comptes.

II RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ GROUPE GUILLIN S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Guillin S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 7 avril 2009

Lyon, le 8 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Alphonse Delaroque, Associé

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
François Pons, Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GROUPE GUILLIN, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 2.13 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable résultant de la première application de la nouvelle réglementation relative aux attributions d'actions gratuites.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme cela est mentionné dans la première partie du présent rapport, le paragraphe 2.13 de l'annexe expose le changement de méthode comptable relatif aux actions gratuites. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous sommes assurés du caractère approprié de la présentation qui en a été faite.

La société procède à l'évaluation des titres de participation et créances rattachées selon les modalités décrites aux paragraphes 2.3, 5 et 20 de l'annexe. Nous avons examiné la cohérence des valeurs d'utilité retenues et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements, consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci, appelle de notre part l'observation suivante :

- L'information est donnée globalement pour l'ensemble des mandataires sociaux, sans indication des éléments composant ces rémunérations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, le 8 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
François Pons, Associé

Paris La Défense, le 7 avril 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Alphonse Delaroque, Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Guillin S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La valeur des actifs immobilisés a fait l'objet d'un test de dépréciation par le groupe comme décrit dans les notes 2.9, 4 et 5 de l'annexe aux états financiers en utilisant notamment la méthode basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés après impôts. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 7 avril 2009

Lyon, le 8 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Alphonse Delaroque, Associé

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
François Pons, Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

| Contractants | Nature, objets, modalités des conventions | Montant en euros (charge) produit/actif |
|-------------------------------|--|--|
| DYNAPLAST | Acquisition d'une thermoformeuse et divers outillages Votre société a acquis, le 17 décembre 2008, une thermoformeuse et divers outillages. Le prix d'acquisition de ces immobilisations s'élève à : - pour la thermoformeuse 450 000 - pour les divers outillages 200 000 <i>Autorisation : Conseil d'Administration du 4 décembre 2008.</i> | |
| VERIPACK EMBALAJES | Allocation d'une subvention d'exploitation Votre société a alloué, à titre exceptionnel, à la société Veripack Embalajes une subvention d'exploitation. Montant de la subvention d'exploitation comptabilisé au titre de l'exercice : (4 400 000) <i>Autorisation : Conseil d'Administration 22 décembre 2008.</i> | |

Les personnes concernées par ces conventions sont indiquées dans le tableau figurant au paragraphe 2 du présent rapport.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

| Contractants | Montant en euros (charge) produit |
|---|--------------------------------------|
| Convention de management Les prestations de management effectuées par votre société au profit de ses filiales sont rémunérées sur la base d'une redevance fixée en fonction du chiffre d'affaires hors taxes réalisé à l'extérieur du groupe par chacune des sociétés suivantes. Redevances facturées au titre de l'exercice : | |
| GUILLIN EMBALLAGES | 1 873 221 |
| ALPHAFORM | 1 322 718 |
| DYNAPLAST | 832 411 |
| SOCAMEL TECHNOLOGIES | 573 704 |
| RESCASET CONCEPT | 1 010 166 |

| Contractants | Montant en euros (charge)/produit |
|--------------|--------------------------------------|
|--------------|--------------------------------------|

Nature, objets, modalités des conventions

Redevances au titre des marques, modèles et/ou brevets

Votre société concède à ses filiales des licences de marques, brevets et/ou modèles non exclusives, moyennant une redevance annuelle forfaitaire par marque, brevet et/ou modèle dont le montant varie selon l'étendue géographique de la protection.

Redevances facturées au titre de l'exercice :

| | |
|----------------------|--------|
| GUILLIN EMBALLAGES | 64 374 |
| ALPHAFORM | 14 514 |
| DYNAPLAST | 44 426 |
| SOCAMEL TECHNOLOGIES | 8 902 |
| RESCASET CONCEPT | 10 479 |
| NESPAK | 7 199 |
| VERIPACK EMBALAJES | 2 627 |

Convention de prestation de services

Les prestations de services effectuées par votre société (assistance en matière notamment financière et comptable, juridique et fiscale, marketing) au profit de ses filiales sont rémunérées sur la base du coût de revient.

Prestations de services facturées au titre de l'exercice :

| | |
|--------------------|--------|
| NESPAK | 95 613 |
| ANIS OPAKOWANIA | 44 690 |
| GUILLIN ESPANA | 4 876 |
| GUILLIN ITALIA | 6 199 |
| VERIPACK EMBALAJES | 25 005 |

Convention de licence d'utilisation de logos

Votre société concède à ses filiales étrangères le droit non exclusif et non transférable à des tiers d'utiliser les logos de Groupe Guillin. La concession est consentie pour une durée d'un an, renouvelable, moyennant une commission annuelle égale en fonction du montant du chiffre d'affaires hors taxes réalisé à l'extérieur du groupe par filiale.

Commissions facturées au titre de l'exercice :

| | |
|-------------------|-----------|
| NESPAK | 1 041 222 |
| ANIS OPAKOWANIA | 245 356 |
| GUILLIN ESPANA | 45 499 |
| GUILLIN ITALIA | 201 713 |
| GPI UK | 20 515 |
| PREMIER PACKAGING | 45 680 |

Bail commercial

La société Guillin Emballages consent à votre société un bail commercial portant sur des locaux à usage de bureaux (478 m²) situés à Ornans (25).

Loyers comptabilisés en charge au titre de l'exercice :

| | |
|--------------------|----------|
| GUILLIN EMBALLAGES | (26 975) |
|--------------------|----------|

Bail commercial

Votre société consent à la société Dynaplast un bail commercial portant sur des locaux à usage de stockage (7 770 m²) situés à Vedène (84).

Loyers facturés au titre de l'exercice :

| | |
|-----------|--------|
| DYNAPLAST | 38 500 |
|-----------|--------|

Contrat de crédit revolving

Votre société accorde, jusqu'au 31 décembre 2010, à la société ANIS OPAKOWANIA, un crédit revolving assorti d'un taux d'intérêt EONIA + 0,5%.

Le montant maximum de ce crédit est de 6 000 000 euros.

Montant du crédit accordé à la clôture de l'exercice :

| | |
|---|-----------|
| Intérêts comptabilisés au titre de l'exercice : | 2 250 000 |
| | 102 459 |

Les personnes concernées par ces conventions sont les suivantes :

| | François Guillin | Christine Guillin | Sophie Guillin-Frappier | Bertrand Guillin |
|---------------------------------|---|--------------------------|---|---|
| GROUPE GUILLIN SA | Président du Conseil d'Administration | Administrateur | Administrateur et Directeur Général Délégué | Administrateur et Directeur Général Délégué |
| Guillin Emballages SAS | Président | | | |
| Alphaform SAS | Président | | | |
| Dynaplast SAS | Président | | | |
| Rescaset Concept SAS | Président | | | |
| Socamel Technologies SAS | Président | | | |
| Nespak | Président | Administrateur | Administrateur | Administrateur |
| Anis Opakowania | | | Présidente de la Gérance | |
| Guillin España | Gérant | | | |
| Guillin Italia | Président | Administrateur | Administrateur | Administrateur |
| Veripack Embalajes | Représentant permanent de Groupe Guillin Administrateur unique | | | |
| GPI UK | Administrateur | | | |
| Premier Packaging | Administrateur | | | |

Lyon, le 8 avril 2009

Paris La Défense, le 7 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
François Pons, Associé

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Alphonse Delaroque, Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU À ÉMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2009 9^{ème} résolution

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Guillin S.A. et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société Groupe Guillin S.A. et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Votre conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Paris La Défense, le 7 avril 2009

Lyon, le 8 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Alphonse Delaroque, Associé

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
François Pons, Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS

Assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2009

10^{ème} résolution

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Guillin SA et en exécution de la mission prévue à l'article L225-209 al.7 du Code de commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale (6^{ème} résolution) et serait donnée pour une période de dix huit mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de deux ans, au titre de la mise en oeuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Lyon, le 8 avril 2009

Paris La Défense, le 7 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
François Pons, Associé

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.
Alphonse Delaroque, Associé

